

MAGAZINE

POUVOIRS LOCAUX

LES NOUVEAUX DÉFIS / SALON DES MANDATAIRES



SUPPLÉMENT DE
IPM ADVERTISING



ING 



TRAXIO
WORKING TOGETHER AND TECHNICAL COOPERATION



INTERCOMMUNALE
DU BRABANT WALLON

ethias

 Belfius

 RYC



Qu'est-ce qui rend une ville intelligente ?

Les autorités et les entreprises du monde entier voient un grand potentiel dans ce qu'ils appellent la "ville intelligente". Sa valeur marchande est estimée à 2 milliards de dollars d'ici 2020. Entre temps, les scientifiques se demandent de quoi il s'agit réellement lorsqu'on parle de ces villes du futur.

Songdo : la ville la plus intelligente du monde

Songdo est située à 65 kilomètres au sud-ouest de Séoul, la capitale sud-coréenne. Cette ville futuriste d'environ 90.000 habitants s'est fièrement autoproclamée "ville la plus intelligente du monde". La ville est truffée de capteurs et de caméras qui surveillent en permanence la circulation, la qualité de l'air, la consommation d'énergie et d'autres activités humaines. Grâce à ceci et à d'autres technologies, la ville sud-coréenne est aussi l'une des plus durables au monde.

Qu'est-ce qu'une ville intelligente ?

Il n'y pas d'unanimité, mais un élément clé est l'utilisation des big data et de la technologie digitale pour un meilleur fonctionnement de la ville. Dans sa forme la plus poussée, la ville intelligente est une méga intelligence artificielle composée de systèmes et circuits interconnectés.

Valeur marchande des villes intelligentes : 2 milliards de dollars

Songdo existait avant même d'être occupée par ses habitants. Le "schéma directeur" était prêt en 2005. Le géant de la Silicon Valley, Cisco, s'est fortement impliqué en fournissant la quasi-totalité du matériel informatique. D'autres entreprises comme IBM, Microsoft, General Electric, Siemens, AT&T, Oracle et Google ont créé des départements dédiés aux villes intelligentes.

En effet, le potentiel des villes intelligentes est énorme. Le cabinet conseil américain Frost&Sullivan estime la valeur marchande totale des villes intelligentes à 2 milliards de dollars d'ici 2020. En Europe et aux États-Unis, quasi toutes les métropoles ont placé ce sujet à l'ordre du jour.

Répondre à des besoins réels

L'utilisation de la technologie ne rend pas une ville "intelligente", prévient Gerhard Schmitt, professeur d'architecture de l'information à l'université suisse de Zurich et directeur la Future Cities Laboratory Simulation Platform. " D'abord, on doit évaluer les problèmes réels auxquels les habitants sont confrontés. Dans ce contexte, nous utilisons autant que possible les big data. Ensuite, nous envisageons les solutions technologiques disponibles."

La ville intelligente 3.0

Selon Boyd Cohen, expert américain en stratégies urbaines, les évolutions les plus récentes sont les innovations pour les villes intelligentes qui ne sont initiées ni par les entreprises (1.0), ni par les représentants des villes (2.0) mais bien par les citoyens (3.0). Cela peut prendre différentes formes de création conjointe. Il peut s'agir de projets à grande échelle ou d'initiatives citoyennes, à la fois locales et à petite échelle. Pensez par exemple aux projets de partage d'outils ou de création d'un potager.

Avantages pour les pauvres et riches, jeunes et vieux ?

Gerhard Schmitt est convaincu que la technologie est indispensable pour vivre dans nos villes, toujours plus grandes. Selon lui, toutes les couches de la population en profiteront au final, riches et pauvres. D'abord parce qu'il est agréable de vivre dans une ville qui fonctionne bien. Ensuite, parce que les villes intelligentes attirent les personnes les plus qualifiées, comme le constate aussi Gary Graham. Gerhard Schmitt estime que les talents apportent une solide contribution à la prospérité de l'économie urbaine et favorisent la création d'emplois.

Vous voulez en savoir plus sur ces enjeux pour votre ville ou commune ?
Discutez-en avec votre Relationship Manager ING ou surfez sur notre site ing.be/business

Et pendant ce temps...

les 589 communes belges continuent à tourner

Le monde communal traverse des turbulences, confie le nouveau Ministre des Pouvoirs locaux Pierre-Yves Dermagne dans l'interview qu'il nous accorde. L'actualité de ces dernières semaines est en effet loin d'être un long fleuve tranquille !

Mais il n'empêche... Durant ce temps, les 589 communes belges continuent à tourner ! Les zones de police, les zones de secours et les CPAS aussi. Les écoles, les crèches, les centres culturels, les logements et espaces publics sont tous les jours à pied d'œuvre. La mobilité intelligente, les performances énergétiques, la lutte contre la pauvreté, la cybersécurité... autant de thématiques qui continuent à s'imposer avec toujours plus d'acuité dans les agendas des responsables locaux. C'est dire s'il est important de continuer à proposer des lieux de rencontres et d'échanges d'informations entre les mandataires, les acteurs privés et le monde associatif. Ce brassage est une source inépuisable d'idées et d'initiatives positives et durables.

C'est l'ambition des pages de ce supplément que de donner la parole aux « parties prenantes » des pouvoirs locaux. Les mandataires y découvriront certainement des outils et ressources intéressantes et innovantes, notamment en matière de nouvelles technologies, mais aussi dans le domaine de la recherche, des infrastructures, de l'énergie, des applications intelligentes... Des ressources qu'il vous sera loisible d'approfondir lors d'une éventuelle visite du Salon des Mandataires ces jeudi et vendredi à Marche-en-Famenne.

Laissons le mot de conclusion au Ministre Dermagne : *la vie politique locale constitue la base de la vie politique, le degré de pouvoir le plus proche des citoyens, c'est à ce niveau que la démocratie s'exerce de la manière la plus visible.*



SOMMAIRE

LA VIE POLITIQUE LOCALE , base de la vie politique	04
LE SALON DES MANDATAIRES , confirme sa pertinence	07
LE PROGRAMME des conférences	08
Les marchés publics en matière de communication : COMMENT S'Y PRENDRE ?	10
Les « bonnes pratiques » SE PROPAGENT	14
Après le Greenwashing, LE SMARTWASHING ?	16
Tour d'horizon des applications potentielles pour les pouvoirs locaux UNE SMART CITY EN TOUTE SÉCURITÉ	18
PROTECTION DES DONNÉES Les problèmes n'arrivent pas qu'aux autres	22
DONNÉES PRIVÉES , quoi de neuf ?	24
JOURNÉE PORTES OUVERTES : routes et bâtiments du Service public de Wallonie le 23 avril	26
VILLES, COMMUNES OU INSTITUTIONS PUBLIQUES : faites connaître vos projets durables !	30

Ours

SUPPLÉMENT PARU DANS LA LIBRE BELGIQUE ET LA DH – FÉVRIER 2017



IPM ADVERTISING

DIRECTEUR : EMMANUEL DENIS

PRODUCT MANAGER :

JOSÉ PIRON - TÉL: +32 475 738 520

JOSE.PIRON@IPMADVERTISING.BE



IPM AD OPERATIONS

DIRECTEUR : HENRY VISART

RÉDACTION : MADELEINE DEMBOUR, LILIANE FANELLO, SANDRINE MATHEN

CONTENT MANAGER : CORINE LOOCKX - CORINE.LOOCKX@IPMGROUP.BE

PREPRESS : FABRICE LIBEN / PHOTOS : © SHUTTERSTOCK

IMPRIMÉ PAR IPM PRESS PRINT / EDITEUR RESPONSABLE : FRANÇOIS LE HODEY / RUE DES FRANCS 79 – 1040 BRUXELLES - TÉL. : 02/211 31 44 – FAX : 02/211 28 20

LA VIE POLITIQUE LOCALE,

base de la vie politique

A peine installé dans ses fonctions au ministère des Pouvoirs locaux, Pierre-Yves Dermagne nous a accordé un peu de son précieux temps.



Les pouvoirs locaux doivent faire face à de nombreux défis, au niveau climatique, de la bonne gouvernance, de la lutte contre le dumping social, de l'emploi ou encore de la lutte contre la pauvreté

Pierre-Yves Dermagne

Quels sont les messages principaux que vous allez adresser aux Mandataires en ouverture du Salon ?

Je voudrais d'abord les rassurer. Le monde communal traverse des turbulences. C'est une évidence. Il est indispensable de réamorcer un climat de confiance avec les citoyens. Les mandataires locaux sont en première ligne. Nous devons les aider. Et la feuille de route est clairement définie par le Gouvernement. Mon arrivée au sein du Gouvernement wallon est concomitante aux décisions prises par le Gouvernement en date du 26 janvier pour encadrer la gouvernance et l'éthique en Wallonie. Il m'appartient de traduire rapidement les mesures concrètes adoptées.

Quatre axes principaux d'intervention : Primo, la réalisation d'un cadastre des intercommunales et organismes supra-communales ainsi que de leurs structures internes, et des rémunérations qui y sont pratiquées afin de supprimer les structures dont l'utilité n'est pas avérée.

Secundo, la transparence accrue concernant les mandats et les rémunérations (en ce compris des gestionnaires).

Tertio, l'encadrement plus strict des rémunérations perçues dans le cadre de l'exercice de mandats publics, liées au travail réellement effectué.

Enfin, le renforcement des mesures de contrôle permettant de vérifier la conformité aux dispositions légales, d'identifier plus facilement les pratiques problématiques et de prévoir un système de sanction proportionné. Dans ce cadre, seront également précisées et renforcées certaines règles relatives à l'interdiction de cumul et à la prévention des conflits d'intérêts et au renforcement de la gouvernance.

J'ai déjà avancé dans ce dossier. Ainsi, les entités concernées ont déjà été saisies des demandes nécessaires à la constitution du cadastre et le cahier des charges destiné à constituer le groupe d'experts chargés, avec

le concours de l'administration wallonne, de l'analyse du cadastre a été lancé. Il s'agit là de chantiers qui nécessitent un travail exigeant, méticuleux, difficile. Ils sont indispensables à la restauration de la confiance des citoyens en la chose publique. La rigueur et l'éthique dans la gestion publique, ce sera là mon principal message. C'est en partant de ce point qu'un plus grand respect des mandataires locaux peut se concevoir.

Quels sont les grands enjeux pour les pouvoirs locaux en cette année 2017 ?

La continuité tout d'abord. De grands chantiers ont été initiés par mon prédécesseur, Paul Furlan. Il m'appartient de les faire aboutir. Il s'agit de mettre les Pouvoirs locaux en « ordre de marche » pour l'échéance d'octobre 2018. Je vise ici essentiellement deux dossiers :

Le PST tout d'abord (plan stratégique transversal), dont il est déjà acquis que celui-ci sera obligatoire dès 2018 et remplacera



Smart Belgium

Construisons ensemble
les solutions de demain

Smart Belgium est une invitation à collaborer en vue de créer ensemble une société plus intelligente et plus durable. Une société que nous serons fiers de transmettre en toute confiance et en toute sérénité à nos enfants et petits-enfants. Laissez-vous inspirer par les solutions qui répondront aux défis de demain. Allez sur belfius.be/smartbelgium.

 **Belfius**
Banque & Assurances

la déclaration de politique générale. Il doit permettre à chaque commune de se doter d'une vision globale, qui sera ensuite déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels et enfin en actions. Cette mesure s'articule et complète directement une autre réforme menée par mon prédécesseur et relative aux Grades légaux.

La réforme de la législation électorale ensuite. Cette année 2017 verra l'aboutissement d'un travail mené depuis deux années, de concert avec notre administration, en vue de l'organisation des élections locales du 14 octobre 2018. Ainsi la nouvelle législation prévoit, notamment la suppression du vote électronique, la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête, la promotion de l'inscription comme donneur d'organes dans les bureaux de vote lors des élections locales...

Des dossiers de fond enfin. Je pense ici notamment à la Politique des Grandes Villes. C'est dans les grandes villes que se manifestent avec le plus d'acuité les phénomènes de pauvreté, d'exclusion sociale et de détérioration du cadre de vie. En 2016, 13 millions d'euros ont été octroyés aux grandes villes afin de soutenir des initiatives et des projets d'investissement visant à augmenter leur attractivité et à améliorer la cohésion sociale. En complément, 2 millions d'euros ont été débloqués afin de valoriser la capitale wallonne. J'entends désormais pérenniser ces moyens via un décret spécifique prônant la simplification administrative.

La tutelle sur les zones de secours. Durant le 1er semestre 2017, une tutelle régionale, similaire à celle sur les zones de police, sera instaurée sur les actes des zones de secours afin d'assurer une certaine cohérence entre les budgets des communes et ceux des zones. Les Finances locales. En matière de finances locales, le maintien de l'équilibre des budgets communaux sera un des grands enjeux pour les communes, vu les nombreux transferts de charges organisés par l'État fédéral sur les pouvoirs locaux. Je pense en particulier à l'impact du tax-shift sur les recettes IPP et à la hausse des dépenses liées à la mise

en place des zones de secours. La région continuera, quant à elle, à garantir le principe de neutralité budgétaire de ces décisions à l'égard des Pouvoirs locaux.

Les Provinces enfin. La législature précédente a permis d'amorcer une vaste réforme de l'Institution provinciale. J'entends poursuivre la mise en œuvre de ce qui a été fait en concrétisant les axes prioritaires définis par chaque province et en encourageant ces dernières à être partenaires à part entière des communes.

Le Salon des Mandataires, 12ème édition : quelle est la raison d'être de ce Salon ? y étiez-vous déjà venu ?

Au Salon des Mandataires, je m'y rends pratiquement chaque année et depuis la première édition lancée par Philippe Courard auprès de qui j'exerçais à l'époque la fonction de chef de cabinet adjoint ! C'est réellement le lieu incontournable de découvertes et de rencontres pour les mandataires et les fonctionnaires locaux. Il constitue le principal moment de l'année où les mandataires des 272 communes ont l'occasion de se retrouver tous ensemble pour partager et confronter leurs expériences. Cet événement leur permet aussi d'entrer en contact en un seul lieu avec les entreprises du secteur privé et les outils et services que celles-ci développent pour faciliter le travail des acteurs locaux. Le secteur associatif est aussi largement représenté, sans oublier bien entendu les administrations publiques wallonnes.

Les pouvoirs locaux doivent faire face à de nombreux défis, que soit au niveau climatique, de la bonne gouvernance, de la lutte contre le dumping social, de l'emploi ou encore de la lutte contre la pauvreté. Différentes conférences et ateliers sont organisés lors du salon pour les tenir informer et les aider à trouver des solutions à toutes ces problématiques.

Il est important pour moi de soutenir, à travers ce type d'événement, ce niveau de pouvoir. La vie politique locale constitue la base de la vie politique, le degré de pouvoir le plus proche des citoyens, c'est à ce niveau que la démocratie s'exerce de la manière la plus visible.



PIERRE-YVES DERMAGNE

Né le 30 décembre 1980 à Namur, Pierre-Yves Dermagne a grandi et suivi sa scolarité à Rochefort. Diplômé en droit de l'Université catholique de Louvain en 2003, il a travaillé quelques mois en Angleterre (Londres puis Cambridge) avant de s'engager en politique aux côtés de Maurice Bayenet, alors chef du groupe PS au Parlement wallon, dont il sera attaché parlementaire.

Tour à tour Chef de cabinet adjoint de Philippe Courard, alors Ministre régional des Pouvoirs locaux, puis Conseiller d'Eliane Tillieux, aux Affaires sociales, Pierre-Yves Dermagne évolue simultanément dans sa carrière politique locale : élu au Conseil communal de Rochefort dès 2006, il en devient Premier échevin suite aux élections de 2012. En parallèle, il est Conseiller puis Député provincial. Tête de liste pour l'arrondissement de Dinant-Philippeville, il est élu Député wallon aux élections régionales de 2014. Homme de principe et extrêmement soucieux de faire aboutir son modèle de société, Pierre-Yves Dermagne n'en est pas moins empreint de pragmatisme et de volonté de dialogue, ce qui en fait un interlocuteur estimé tant par ses amis que ses adversaires politiques. L'énergie qu'il déploie dans ses fonctions politiques, Pierre-Yves Dermagne la déploie aussi dans ses passions, en priorité sa famille, le rock et le vélo, parce qu'il veut garder la forme !

Plus de 100 exposants en liste d'attente

LE SALON DES MANDATAIRES, confirme sa pertinence

Avec plus de 12.500 visiteurs attendus, l'édition 2017 est déjà un succès. Lancé en 2006 pour transposer le « Salon des Maires » existant en France, le Salon version belge n'a pas d'équivalent dans le pays.

Le Salon des Mandataires 2017 fait le plein. Malgré l'actualité de ces dernières semaines autour des mandataires, le succès est au rendez-vous nous confirme sur place Rudy Godart, organisateur du Salon. « Nous avons cette année 364 exposants, pour 345 l'année dernière. Notre liste d'attente compte une centaine de demandes. Nous essayons de satisfaire le plus d'exposants possibles, nos 6 palais sont complets et nous prévoyons un chapiteau pour les repas de gala, histoire de récupérer un peu de place ».

Ces jeudi et vendredi, le Salon des Mandataires va se déployer pour la douzième édition dans les différents palais du Wex à Marche. C'est Philippe Courard qui a lancé l'idée de ce Salon en 2006. Il n'existait alors aucun événement de ce genre en Belgique. Par contre, il existait le « Salon des Maires » en France, à Paris, qui semblait avoir un certain succès. Pourquoi ne pas le transposer en Belgique ?

Peu de monde croyait au projet à l'époque. Mais avec l'aide de la Ville de Marche et des gestionnaires du Wex, le concept, novateur, s'est imposé au fil du temps. « Le fait que le Salon soit principalement destiné aux fournisseurs des services publics est un positionnement

très pointu qui fait sens », confirme Rudy Godart.

Au fil des ans, le nombre d'exposants est en croissance. Le programme des conférences s'étoffe aussi d'année en année, avec l'apparition de thématiques nouvelles. Cette fois, l'accent sera mis sur les Smart Cities, la responsabilité sur les chantiers communaux, la réforme des aides à l'emploi en Wallonie, le plan wallon de lutte contre la pauvreté, les défis énergétiques et climatiques en Wallonie, les outils de financement innovants pour les communes, l'apport des nouvelles technologies dans la mobilité et la sécurité routière etc.

**Nouveauté
cette année :
la « Journée
des Enfants »
programmée
le vendredi**

Nouveauté : la « Journée des Enfants » programmée le vendredi. Les élèves de 6ème année primaire découvriront le fonctionnement des communes et des provinces en participant à un grand "rallye" qui les mènera de stand en stand pour répondre à un quizz portant sur les missions des institutions locales présentes au salon. Des ateliers seront également proposés aux enfants pour leur faire découvrir sous forme de jeu les institutions, la démocratie, l'importance du vote ainsi que le fonctionnement d'une commune en général.

**2006
PREMIÈRE ÉDITION**

3.000 visiteurs
60 exposants
1 Palais

VS

**2017
DOUZIÈME ÉDITION**

12.500 visiteurs
attendus, 364 exposants
(100 en liste d'attente)
6 Palais - 1 chapiteau



**SALON DES
MANDATAIRES
2017**

Salon réservé aux mandataires wallons des communes, provinces, intercommunales, régions autonomes, ministères et autres organismes d'intérêt public.

Les jeudi 16 et vendredi 17 février 2017

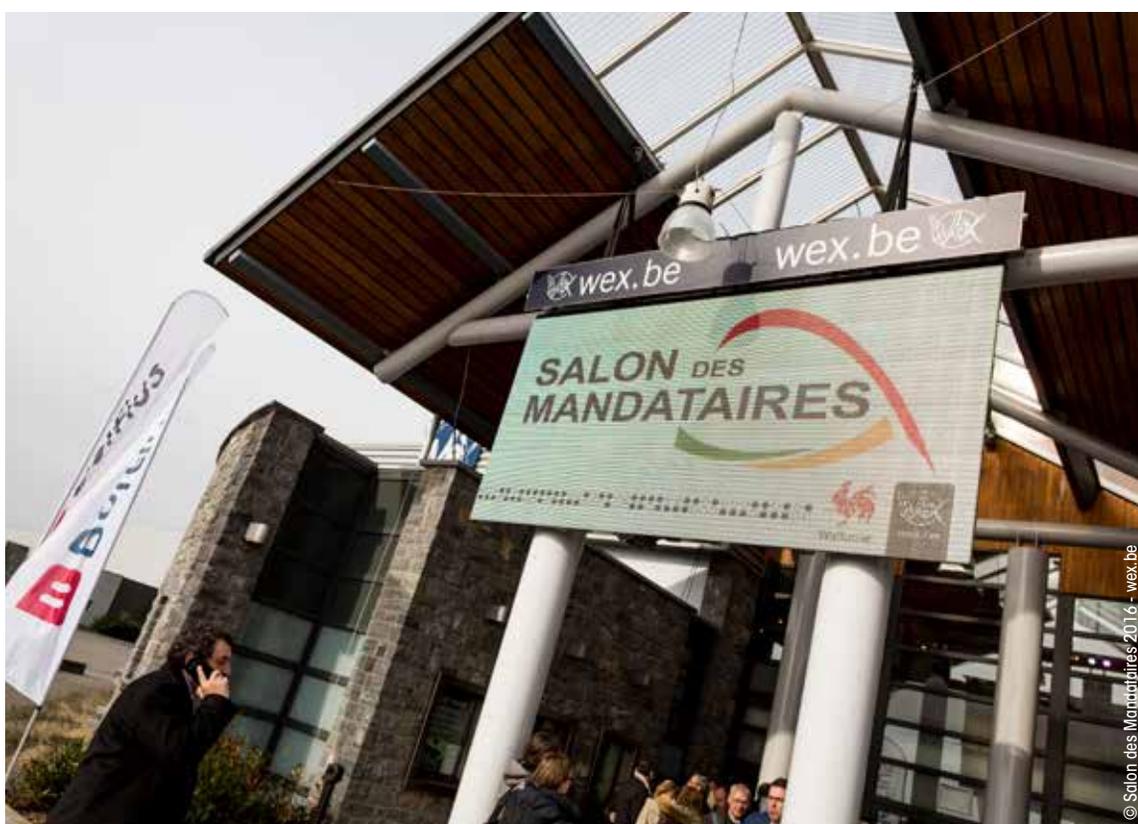
De 10h00 à 18h00 au WEX - Marche-en-Famenne

Avec carte d'invitation :
entrée gratuite

Sans invitation : 6€

Parking 3.000 places gratuit

www.mandataires.be



LE PROGRAMME DES CONFÉRENCES

► **Jeudi 16 février : 10H30 > 12H00**

De Smart Cities à Smart Belgium : construisons ensemble les solutions de demain

La démarche Smart Belgium est une invitation à collaborer en vue de créer ensemble une société plus intelligente et plus durable. L'objectif est de faire progresser concrètement la Belgique notamment sur la voie du développement durable – tant dans les grandes villes, les petits villages que dans les quartiers historiques.

Durant cette conférence, Belfius dévoilera, avec les témoignages de plusieurs orateurs, les différentes pistes et solutions déjà en place, en réalisation ou en phase de développement.

► **Jeudi 16 février : 10H30 > 12H00**

Chantiers communaux : en quoi votre responsabilité peut-elle être engagée ?

Cette conférence fera le point sur les cas de responsabilité civile et pénale dans les chantiers communaux et les manières de vous en prévenir en contractant les assurances idoines ou en insérant les clauses adéquates dans vos cahiers des charges.

► **Jeudi 16 février : 15H00 > 16H30**

La réforme des aides à l'emploi en Wallonie

En janvier 2016, un vaste projet de réforme des aides à l'emploi en Wallonie a été adopté par le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux wallons, à l'initiative de Madame la Ministre Eliane Tillieux. Cette réforme vise une meilleure lisibilité et une meilleure efficacité des systèmes d'aides à l'emploi pour lesquels la Wallonie est compétente, et concerne tous les secteurs d'activité. A l'occasion du Salon des Mandataires, Eliane Tillieux présentera l'état d'avancement de cette réforme et ses principales avancées pour les Pouvoirs locaux. APE, contrat d'insertion, groupes-cibles, articles 60...

Quelles perspectives d'avenir pour tous ces outils que les communes et les CPAS utilisent au quotidien ?

► **Jeudi 16 février : 15H00 > 16H30**

Le premier plan wallon de lutte contre la pauvreté

Cet atelier a pour objectif de mieux faire connaître aux Pouvoirs locaux le dispositif transversal qu'est le Plan de lutte wallon contre la pauvreté, afin qu'ils puissent s'imprégner de sa philosophie et de sa méthodologie pour développer de nouvelles actions innovantes de lutte contre les inégalités sociales au niveau de leurs territoires. Au-delà d'une rapide présentation du PLCP et des différentes mesures qui le composent, diverses initiatives locales intéressantes seront diffusées et explicitées.

L'idée est d'outiller les Pouvoirs locaux et de leur donner l'envie de développer des bonnes pratiques innovantes en matière de lutte contre la pauvreté.

► **Vendredi 17 février : 10H30 > 12H00**

Comment répondre aux défis énergétiques, climatiques et de l'emploi en Wallonie ?

L'Alliance emploi-environnement :

Un moins pour un plus : réduire notre facture énergétique et notre impact sur le climat en créant plus d'emplois. Au travers des actions du 2e plan pluriannuel 2016-2019 de l'Alliance emploi-environnement "construction durable", le Gouvernement wallon mobilise les pouvoirs publics, les ménages et les acteurs privés du secteur de la construction pour répondre aux défis de la transition énergétique, du climat et de l'emploi.

La lutte contre le dumping social :

Investir un million d'euros dans le secteur de la construction permet de créer 10 emplois en Wallonie. Mais cela profite-t-il à l'emploi wallon ?

Pas suffisamment ! On constate que le nombre de travailleurs étrangers sur le territoire belge continue d'augmenter de manière substantielle ces dernières années. Dans de nombreux cas, on constate que le recours aux travailleurs étrangers ne respecte pas les conditions légales de travail en Belgique (salaire minimum, horaires de travail, consignes de sécurité...), ce qui réduit fortement les coûts. Combattre cette concurrence déloyale est un réel enjeu de société.

► **Vendredi 17 février : 10H30 > 12H00**

L'efficacité énergétique dans votre commune : outils de financement innovants

Basés sur l'expérience du projet pilote mené actuellement par le GRE Liège - RenoWatt, les trois intercommunales hennuyères de développement économique, IDEA, IDETA et IGRETEC ont décidé d'allier leurs forces afin d'implémenter un vaste programme de rénovation énergétique de bâtiments publics. Ce projet a pour objectif la réduction de la consommation d'énergie de minimum 30% par la mise en œuvre de Contrats de Performance Énergétique (CPE). Les questions de financement de la rénovation énergétique pour le secteur public et de l'impact sur la dette publique seront donc développées lors de cette conférence. De plus, l'initiative bruxelloise "Infinite solutions" sera présentée. Ce mécanisme de financement innovant (fond revolving) constitue un projet inspirant et potentiellement répliquable au niveau des entités wallonnes.

► **Vendredi 17 février : 14H00 > 15H30**

Le contrôle interne : un outil de pilotage au service de l'intérêt général

En 2013, lorsque que le Parlement wallon a considérablement renforcé les missions des directeurs généraux, il leur a été notamment confié la charge de la mise sur pied et du suivi du système de contrôle interne du fonctionnement des services. Il s'agit ainsi de donner à l'autorité politique une garantie raisonnable de la réalisation des objectifs et missions du service public, du respect de la législation et des procédures, et enfin de disposer d'informations fiables sur les finances et la gestion. Au départ de leurs pratiques respectives, les deux intervenants proposeront une méthode de mise en œuvre d'un système de contrôle interne en Pouvoirs locaux. Si elle ne constitue en rien une méthode unique et universelle, elle se veut répondre de manière simple au souci d'une pleine et rapide adaptabilité au monde spécifique des Pouvoirs locaux wallons.

► **Vendredi 17 février : 14H00 > 15H30**

L'apport des nouvelles technologies dans la mobilité et la sécurité routière

Entretien, gérer et exploiter les réseaux routiers et autoroutiers régionaux, telles sont les missions principales de la direction des Routes du Service Public de Wallonie. Améliorer la sécurité routière fait également partie de ses préoccupations majeures. Et c'est précisément dans ce cadre, que ses experts ont développé plusieurs partenariats dont un qui consiste à récolter et à mettre à disposition des données issues des voitures connectées. 20 ans après sa création, le Centre PEREX est amené à subir une profonde évolution. L'objectif est d'en faire un "centre 4.0", à la pointe de la technologie, dédié au trafic routier et au trafic fluvial. Il sera ainsi le nouveau symbole d'une administration modernisée au service des usagers.

► **Vendredi 17 février : toute la journée**

Journée des enfants

A la demande du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, le CRECCIDE A.S.B.L. invite des élèves de 6ème année primaire à partir à la découverte des différents services offerts à la population par les Pouvoirs locaux (communes et provinces) en participant à un grand "rallye". Au cours de ce rallye, les enfants rencontreront différents acteurs de terrain qui les accueilleront au sein de leur stand durant une animation ou au cours d'un quizz portant sur les missions des institutions locales présentes au salon. D'autres ateliers, à portée pédagogique, seront également proposés aux enfants durant la journée pour leur faire découvrir sous forme de jeu les institutions, la démocratie, l'importance du vote ainsi que le fonctionnement d'une commune en général.

L'Intercommunale du Brabant wallon

UNE ANNÉE 2017 PLEINE DE PROJETS

Depuis 1966, l'IBW est le partenaire économique et environnemental de la Province du Brabant wallon et de ses 27 Communes.

L'extension du Parc d'activité économique de Saintes figure parmi les grands projets de 2017



8 PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1 PARC SCIENTIFIQUE

1.200 ENTREPRISES

31.500 EMPLOIS DIRECTS

78.000 M² D'IMMEUBLES LOUÉS AUX ENTREPRISES

40 STATIONS D'ÉPURATION

17 PARCS À CONTENEURS

309 COLLABORATEURS

4 SECTEURS D'ACTIVITÉ :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

GESTION DES DÉCHETS

CRÉMATORIUM

L'Intercommunale du Brabant wallon sort d'une année jubilaire, 2016 rimant avec ses 50 ans. A cette occasion, un focus particulier a été mis sur l'Industrie 4.0 lors d'un Colloque organisé en octobre. L'IBW veut en effet accompagner les entreprises du Brabant wallon à bien négocier leur tournant numérique.

Concrètement, comment se déroule cet accompagnement vers le 4.0 ? Réponse de Baudouin le Hardÿ de Beaulieu, directeur général.

L'industrie 4.0 est un domaine très vaste, nous devons avancer de manière méthodique car on ne peut tout faire à la fois. Le pré-requis, en tant que partenaire économique et environnemental, est de proposer un équipement complet, notamment en ce qui concerne les fibres optiques.

Nous voulons aller plus loin en installant des bornes électriques pour voitures, des places de parking dotées de panneaux solaires etc. Le Centre Monnet de Louvain-la-Neuve va être, à cet égard, une belle référence.

Notre rôle consiste aussi à guider les entreprises dans cette thématique, principalement les PME car les grandes entreprises n'ont guère besoin de nous pour cela. Nous réfléchissons à proposer un deuxième Colloque Industrie 4.0 qui aborderait des sujets comme la sécurité informatique au sein des entreprises, l'impact du numérique sur la gestion des Ressources humaines et la délocalisation des lieux de travail.

En tant qu'employeur (plus de 300 personnes), comment s'opère la mutation de l'IBW vers le 4.0 ?

Notre gestion interne évolue vers une dématérialisation totale des documents.

Cela concerne énormément de domaines : la facturation, la gestion des plannings, le secrétariat du comité de gestion et du conseil d'administration, les demandes de congés etc. Notre communication externe est également concernée : notre site internet a subi une refonte complète en 2016, le but étant d'aller vers une transparence accrue envers le citoyen. Nous voulons aussi faciliter la mise à disposition de données avec nos mandataires.

Quels sont vos grands projets pour 2017 ?

Nous sommes constamment au travail pour étendre nos parcs d'activité en vue d'accueillir de nouvelles entreprises. Concrètement, en 2017, deux grands projets devraient être finalisés. D'une part Tubize II, l'extension du Parc de Saintes, dont le projet a été initié dès ... 2004. Nous avons connu énormément de difficultés avec cette extension, mais maintenant nous pouvons avancer. C'est une extension de 65 hectares, l'objectif est d'y créer 1.650 emplois directs ! Il y a déjà une liste d'attente, je pense que les terrains vont pouvoir être commercialisés dès 2018.

L'autre grand projet concerne l'extension de Nivelles Nord, à l'emplacement de l'ancien circuit (45 hectares). Les candidats investisseurs sont nombreux et près de 20 hectares de terrains ont d'ores et déjà été vendus en 2016. Cette extension est un bel exemple de parc d'activité de « troisième génération » : bâtiments dont la qualité architecturale est remarquable, double réseau d'égouttage, pistes cyclables, régime de copropriété pour l'aménagement des abords, etc.

Nous poursuivons également d'importants projets au niveau des voiries, en particulier à Perwez ou une liaison de 3 kilomètres permettra de relier directement le centre et le parc

d'activité économique à la E411 sans devoir emprunter la N243 et la N29. Idem à Jodoigne où la future voirie assurera la liaison entre les deux parcs (Trois Fontaines et Maladrerie) afin de désengorger le centre.

Enfin, nous veillons au maximum à la densification des parcs d'activité économique existants, notamment par le rachat et le réaménagement de terrains et de bâtiments existants (ancien site Peugeot-PSA Nivelles, Centre Monnet à Louvain-la-Neuve,...).

Vous soutenez, le 8 février, les Trophées 2017 de l'économie circulaire en Brabant wallon. Un effet de mode ?

Pas du tout ! D'accord, on ne va pas créer des centaines de milliers d'emploi dans ce domaine, mais il est clair que cela peut générer de la valeur ajoutée. Un exemple : nous avons mis en contact une entreprise de Louvain-la-Neuve avec la station d'épuration de Basse-Wavre. La première s'est rendu compte qu'elle générerait des sous-produits valorisables dans la deuxième. C'est du *win-win*. Mais cela demande à nos équipes d'être proactives, de penser à faire se rencontrer des partenaires potentiels... C'est un travail de longue haleine. Des événements comme les Trophées permettent de mettre un coup de projecteur et de donner des idées à d'autres acteurs. C'est aussi notre rôle.



INTERCOMMUNALE
DU BRABANT WALLON

IBW

Rue de la Religion, 10
1400 Nivelles
Tél. : +32(0)67/21 71 11
direction@ibw.be

www.ibw.be

Les marchés publics en matière de communication :

COMMENT S'Y PRENDRE ?

Les appels d'offres en matière de graphisme sont monnaie courante dans le chef des pouvoirs publics : charte graphique, logos, nouvelle identité, signalétique, sites internet, brochures, affiches... Il est tentant de demander aux soumissionnaires de fournir des ébauches de projets.

Les graphistes, indépendants ou travaillant en agences, sont très réticents à remettre des pré-projets. Sachez que leurs Unions professionnelles se positionnent vigoureusement contre les projets gratuits (voir supra).

Quel est le problème ? Il faut se rendre compte qu'un pré-projet graphique représente environ 70% d'un projet réalisé (la réalisation finale demandant moins de temps que l'élaboration du projet). Outre l'investissement de temps consacré à l'élaboration du pré-projet, le risque est également de voir celui-ci détourné ou mixé avec d'autres réponses à l'appel d'offres. Dans ce cas, cela pose un problème de propriété intellectuelle : le lettrage est inspiré de l'offre A, le choix des couleurs de l'offre B et le slogan d'une offre C, etc.

Et les concours ? Certains pouvoirs publics ont l'idée de passer par un concours afin de, par exemple, choisir un nouveau logo. L'idée, en général, est que ce type de démarche participe à la notoriété du projet, avec relais sur les réseaux sociaux, remise de prix, etc.

Souvent initiés de bonne foi, les concours posent plusieurs problèmes. La plupart du temps, seul le « vainqueur » est rémunéré. Les autres participants, qui ont aussi passé du temps sur le projet, ne sont jamais rémunérés. Il arrive fréquemment que l'organisateur s'inspire de différents projets proposés pour, au final, aboutir au projet définitif. Toutes ces contributions gratuites se font sans aucune protection intellectuelle et sans aucune rémunération pour la participation au concours.

Qu'en disent les professionnels ?

La position des associations de graphistes et de communicateurs est claire : PAS de projets gratuits.

Il est intéressant de s'inspirer de toutes les ressources mentionnées ci-dessous afin de mieux connaître la déontologie qui prévaut dans le métier. La thématique des droits d'auteur doit aussi retenir votre attention.

Petit inventaire non exhaustif :

L'Union Professionnelle des Métiers de la Communication, surtout présente du côté de Liège, réfléchit depuis 2009 sur le sujet. Via un travail de fond réunissant tant commanditaires que soumissionnaires au sein d'un Groupe de Travail Ethique, cette association a émis en avril 2016 une recommandation officielle, « Stop aux projets gratuits ». Sur demande, elle pourra aussi vous remettre un petit Memento très bien fait intitulé « ABC de l'appel d'offres ».

Le collectif de graphistes "We Are Graphic Designers" explique de manière très didactique, sur son site web, le rôle et la valeur ajoutée des graphistes. Un chapitre est dévolu aux appels à projets, partant du constat que beaucoup de concours, compétitions et pitches sont lancés dans des conditions difficiles pour les graphistes, alors même que les instigateurs n'en connaissent réellement ni l'utilité ni la marche à suivre (compétition sans ou trop peu de sélection, pas de briefing clair et usage de la mauvaise terminologie et souvent trop peu ou pas de rémunération).

L'Union des Designers de Belgique participe aux travaux de l'ico-D (International Council of Design) qui émet une série de bonnes pratiques.

L'Union Belge des Annonceurs et The Association of Communication Agencies ont rédigé un « Code de conduite des compétitions d'agences » qui donne des balises pour ce genre d'exercice. Texte disponible en anglais.

L'Alliance française des designers a une position très dure, qui va jusque « Blacklister » les initiatives qui demandent des projets gratuits. L'AFD effectue un travail de fond sur cette thématique et propose des outils très intéressants : code de déontologie, charte des marchés publics de design, ouvrage « La commande de design graphique », lettre type à envoyer aux responsables des marchés publics, manifeste intitulé « Dites NON aux idées gratuites ». Depuis début 2017, l'AFD propose un service de labélisation "Contrat Éthique Approuvé".



Comment lancer un appel d'offres dans les règles ?

Une précision : il est tout à fait légitime de vouloir faire jouer la concurrence. C'est même une obligation lorsqu'il s'agit d'argent public. Dans le sujet qui nous occupe (logos, nouvelle identité, sites internet, brochures, affiches...), il s'agira le plus souvent, techniquement, d'un marché public par procédure négociée sans publicité préalable.

Ce type de marché public est d'un montant estimé, hors TVA, égal ou inférieur à 1.100.000 euros pour les marchés publics de fournitures et à 270.000 euros pour les marchés publics de services. A noter : la procédure négociée n'est pas nécessaire si la prestation ne dépasse pas 5.500 euros TVAC. Dans ce cas une demande de prix à trois prestataires est demandée et un bon de commande est suffisant.

Prévoyez une liste restreinte de prestataires potentiels : rien ne sert en effet de demander à 20 graphistes de se pencher sur votre cas. L'idéal est de présélectionner 4 ou 5 studios ou graphistes en fonction du job demandé. Enrichissez et variez cette liste lors de nouveaux appels d'offres.

Rédigez votre avis de marché, qui devra spécifier votre demande. Pour vous aider à jauger du caractère éthique de ce cahier des charges, n'hésitez pas à prendre contact avec une association professionnelle.

Prévoyez des critères d'évaluation autres que le prix. Les critères d'évaluation suivants sont régulièrement suggérés, en ordre décroissant d'importance :

- ▶ La qualité de la lettre de motivation et en particulier de la vision du soumissionnaire sur le format, la mise en page et l'illustration
- ▶ La qualité des réalisations précédentes du soumissionnaire
- ▶ Le prix

Le critère prix servira à départager les offres qui sont estimées présenter une qualité égale sur la base des deux premiers critères qualitatifs.

Oui mais... on trouve des logos à 29 dollars sur internet !

Oui, vous pouvez trouver des logos gratuits sur internet, ou à prix modestes, à partir de 29 dollars. Ce type de démarche a ses limites, c'est le fast-food du graphisme. En achetant un logo sur internet, il va de soi que vous vous procurez un simple fichier, qui n'est accompagné d'aucune charte graphique.

Ce fichier est en outre souvent délivré à titre non exclusif (bien lire les conditions générales). Et bien sûr, en procédant de la sorte, vous passez à côté du plus important, à savoir toute la réflexion stratégique qui accompagne un véritable travail de fond sur l'identité visuelle.

Peut-être attirante au premier abord, la démarche d'achat sur internet s'avérera très vite décevante, insatisfaisante et peu professionnelle.

Une tendance : la co-création

La culture du « crowdsourcing » touche aussi le domaine du graphisme. Le principe ? Après avoir rempli un modèle de cahier des charges, des plateformes donnent accès à une communauté de graphistes qui, ensemble, vont répondre à votre demande. Sous la forme d'un concours, les graphistes soumettent leurs créations à la communauté qui va alors voter pour les meilleurs visuels et participer à la sélection. Le commanditaire reste le seul décideur et rémunère le vainqueur en achetant sa création. Autant le dire tout de suite : ce type d'approche a le don de hérisser les professionnels.

Une variante : soumettre un nombre restreint de projets (rémunérés) à la communauté des internautes. Cela permet de sonder la communauté et parfois de faire le buzz... mais pas toujours dans le bon sens. En effet nos braves internautes, dont ce n'est pas le métier, ne connaissent rien du briefing de départ ni de l'ADN du projet à défendre... Bref, l'exercice a ses limites.

Il n'empêche : la co-créativité est une tendance qui s'affirme de plus en plus. Bien balisée, elle peut être très profitable. Certains graphistes sont devenus de véritables références dans l'organisation d'ateliers de co-construction avec les pouvoirs locaux sur diverses thématiques : valeurs, positionnement, stratégie, styles. C'est un bon moyen de déterminer le cahier des charges d'un projet graphique. Selon le contexte,

ce groupe peut être composé d'un comité de pilotage, du collège communal, d'acteurs locaux, de prescripteurs ou d'un panel de public-cible.

Un grand avantage de cette démarche est que le nouveau projet est porté par l'ensemble de l'équipe de co-création, qui devient son ambassadeur au sein de la commune et promeut la nouvelle image.

Pour conclure : vers une culture graphique ?

La cause « anti projets gratuits » transforme certains graphistes en véritables militants. Le fait est que le métier se caractérise par une bonne dose d'individualisme. La concurrence est rude. Dès lors on voit des francs-tireurs qui essaient de tirer leur épingle du jeu en acceptant de travailler à des conditions parfois très peu professionnelles. Au-delà de ces particularités du métier, c'est aussi un manque de connaissances et de culture graphique qui prévaut dans la société belge, en comparaison par exemple avec la situation des pays scandinaves.

Madeleine Dembour

C'est souvent par manque d'informations que des pouvoirs locaux lancent des appels d'offres incluant la remise de pré-projets. Dès lors, nous espérons que cet article contribuera à l'élaboration d'appel d'offres sans soucis !

APPEL À PROJETS ?

Un appel à projets est la demande conjointe d'un devis ET d'une proposition graphique. Cette formule est de mise si vous souhaitez visualiser une ébauche graphique avant de prendre une décision. Comme vous demandez un travail créatif, la déontologie suppose que le travail des graphistes auxquels vous aurez fait appel, mais que vous ne retiendrez pas, soit rémunéré. Certes, rien ne vous empêche de faire le contraire... hormis une certaine éthique. Une idée : partager une partie du budget global entre les candidats non retenus.

APPEL D'OFFRES

Un appel d'offres est la collecte de devis pour la réalisation d'un projet. Cela suppose de votre part la rédaction d'un briefing (ou cahier de charges) qui énonce clairement la demande. Eventuellement, vous pouvez demander qu'une note d'intention accompagne le devis, pour voir comment le graphiste envisage la collaboration. Ce n'est pas toujours le créateur le moins cher qui l'emportera.



RESSOURCES UTILES :

- ▶ **Union des Designers de Belgique** : www.udb.org
- ▶ **UPMC, Union Professionnelle des Métiers de la Communication** : www.upmc.be
- ▶ **Wallonie Design** : www.walloniedesign.be
- ▶ **We Are Graphic Designers** : www.wearegraphicdesigners.be
- ▶ **Alliance française des designers** : www.alliance-francaise-des-designers.org

Encore des questions ?



Wallonie Design y répond au Salon des Mandataires

Pour la première année, l'organisme Wallonie Design est présent au Salon des Mandataires. Une excellente nouvelle si vous envisagez de changer le logo de votre commune, sa signalétique, si vous souhaitez rafraîchir votre site web etc.

En tant que soutien à l'intégration du design dans le secteur public, Wallonie Design pourra répondre à toutes vos questions concernant les appels d'offres, et vous montrer comment trouver des designers professionnels pour votre projet.

▶ Stand : 6cd9

LE CENTRE DE RECHERCHES ROUTIÈRES



Son expérience et ses connaissances acquises par la recherche, le CRR vous les apporte sur le terrain!

Environ 90 % des routes belges sont des routes communales. La gestion du patrimoine routier incombe donc aux services communaux et aux responsables politiques. L'exercice s'avère souvent complexe. Généralement, il s'agit d'un patrimoine routier de grande ampleur, dont l'histoire remonte loin dans le temps.

Outre la chaussée, les pistes cyclables et les trottoirs, les parties cachées et souvent méconnues, mais néanmoins indispensables que sont les fondations ou les systèmes d'égouttage, doivent aussi recevoir l'attention qu'elles méritent. De plus, il faut, avec un budget souvent limité, satisfaire aux exigences en vigueur en matière de sécurité, de confort et de durabilité tant technique que sociétale. Dans ce contexte, un entretien réalisé correctement et dans les temps constitue un must pour s'assurer que les investissements initiaux réalisés au niveau du patrimoine procurent un rendement optimal.

Depuis sa fondation, il y a maintenant soixante-cinq ans, le Centre de recherches routières (CRR) concentre ses activités sur l'innovation, la qualité et la durabilité en construction routière, depuis la conception jusqu'à l'entretien et la réparation, en passant par l'exécution, le contrôle et l'exploitation. Pour ce faire, le Centre réalise de la recherche collective et spécifique dont elle partage les fruits avec les constructeurs et les gestionnaires routiers communaux et régionaux. Ce partage prend la forme d'assistances, d'informations et de formations. Pour en savoir plus sur notre mission, notre vision et les éléments que nous considérons comme essentiels, nous renvoyons vers notre Rapport d'activité 2015 (www.crr.be/fr/article/RA2015).

Assistances

Pour toute question concrète concernant les aspects techniques et environnementaux, les matériaux (géomatériaux, béton, enrobés et autres applications bitumineuses, systèmes d'égouttage), la protection des routes contre les effets de l'eau, les mesures de réduction des nuisances, la signalisation et d'autres sujets encore appartenant à nos domaines de travail, les gestionnaires peuvent faire

appel à nos conseillers techniques. (www.crr.be/fr/contacts).

L'assistance qu'ils fournissent peut se faire de différentes manières: réponses données par téléphone, envoi de documentation, visite sur site, essais complémentaires en laboratoire, participation à des réunions ou étude de dossiers.

Ce travail d'assistance est renforcé par le fait que nous sommes accrédités pour toute une série d'essais, notamment sur les enrobés, les bitumes, les fillers, le béton, ainsi que les inspections d'égouts et que nous disposons de l'équipement nécessaire pour l'auscultation routière ou encore les comptages de trafic.

Les contacts établis lors de ces assistances peuvent aussi être l'occasion d'identifier des sujets nécessitant de la recherche nouvelle ou plus spécifique, lorsque des aspects ou des questions reviennent de manière récurrente. Ces assistances sont gratuites pour les administrations en charge de la gestion des routes (les essais sont quant à eux généralement payants).

Informations et formations

Par le biais de publications et de formations, nous vous transmettons des informations actuelles sur les matériaux, les techniques et les méthodes de travail de manière rapide et ciblée. Après un arbre décisionnel pour la gestion non chimique des mauvaises herbes, un catalogue des dégradations pour l'inspection des routes, des fiches sur l'équipement d'auscultation et des dossiers sur l'inspection visuelle des égouts, sur les techniques de réhabilitation des égouts sans tranchées et sur l'optimisation de l'utilisation des espaces publics, nous vous présentons en 2017, entre autres choses, des

méthodes d'évaluation visuelle des enduits et des MBCF et une systématique pour les systèmes de gestion des réseaux routiers secondaires et locaux.

Nos formations, données dans notre auditorium ou ailleurs, peuvent être de nature générale (comme par exemple notre formation hivernale annuelle, dont la quatorzième édition se focalise en 2017 sur l'entretien et les réparations - www.crr.be/winterCourse), ou bien traiter d'un sujet spécifique (comme une formation à l'inspection visuelle pour la gestion des réseaux, à l'inspection visuelle des égouts, à la réalisation du BRRC-DEFCO-Test, aux audits de sécurité routière, à la gestion des piétons) ou être réalisées sur mesure à la demande du client.

Via notre site web (www.crr.be), notre page d'entreprise LinkedIn (www.linkedin.com/company/brrc) et le Bulletin CRR, vous êtes tenu informé de nos nouvelles publications et formations. Les administrations en charge de la gestion des routes reçoivent automatiquement et sans frais nos publications. Elles bénéficient d'un tarif préférentiel pour notre formation hivernale et nos journées d'étude. Toutes les publications CRR peuvent être téléchargées gratuitement, après enregistrement, sur notre site web.

N'hésitez donc pas à faire appel à l'équipe multidisciplinaire du CRR pour vos projets!

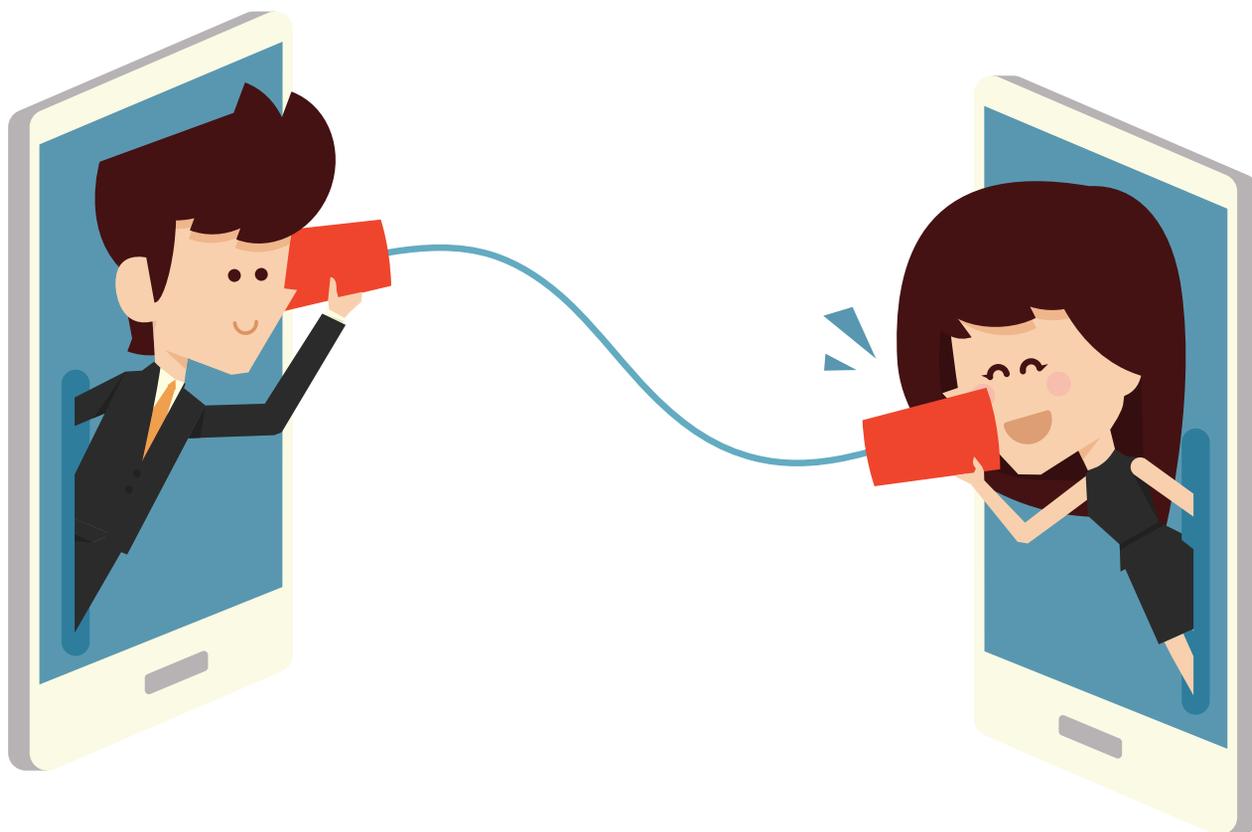


Centre de recherches routières
Votre partenaire pour des routes durables

Centre de recherches routières

Boulevard de la Woluwe 42 - 1200 Bruxelles
Tél.: 02 775 82 20 - brrc@brrc.be

www.crr.be



Les « bonnes pratiques » **SE PROPAGENT**

Depuis toujours, l'Union des Villes et Communes de Wallonie s'emploie à favoriser, auprès de ses membres, tenant compte de leur diversité, la percolation locale d'initiatives intéressantes et adaptées à leurs réalités, le partage de bonnes pratiques et l'essaimage d'expériences probantes.

Les bonnes pratiques sont diffusées via des articles et/ou des vidéos. « *Ces pratiques locales émergentes recèlent bien des promesses en termes de solidarité et de partage, de bien-être, de mieux-être même, en première ligne, au bénéfice de tous* », souligne Alain Depret, cheville ouvrière du projet au sein de l'UVCW.

A titre d'exemples, en matière d'infrastructures, l'Union met en avant la commune de Brumath, en Alsace française, pour sa chaufferie à biomasse forestière et agricole, avec cultures assurant la protection des sols. Mais aussi Wavre et son éclairage public innovant et performant et La Louvière avec ses rencontres citoyennes nommées « Ateliers pour un projet de ville durable » et son projet « Wallonie cyclable ». En matière d'énergie, la commune de

Flobecq développe un projet de fourniture de panneaux photovoltaïques aux habitants, ainsi que Nassogne et son réseau chaleur bois.

En matière de mobilité et de gestion de déchets, l'asbl Mobilesem est pointée pour son projet transcommunal répondant aux besoins de mobilité des citoyens de l'Entre-Sambre et Meuse et Hannut et son projet test P+MC.

En matière de circuits courts, la commune d'Aubel et son abattoir communal sont remarquables dans une perspective d'économie d'énergie et d'inclusion dans la vie économique locale. Idem pour le CPAS de Gesves pour un projet en matière d'insertion sociale et de réinsertion professionnelle via des travaux forestiers et du maraîchage bio. L'ADL de Héron est aussi particulièrement active dans le circuit court et l'économie locale.

La thématique des smart cities retient particulièrement l'attention, avec déjà 25 vidéos disponibles sur le sujet. Dinant, Liège, Hastière, Nassogne, Aubel, Gembloux... sont quelques-unes des communes où se sont posées les caméras de l'UVCW dans le courant de ces deux dernières années.



VOTRE VILLE OU COMMUNE MÈNE UNE ACTION EXTRA-ORDINAIRE ?

Faites-le savoir à Alain Depret, il se fera un plaisir d'envisager avec vous la réalisation d'un reportage vidéo !
Contact : Alain Depret - alain.depret@uvcw.be - 081/24.06.40
Pour visionner les reportages : <http://www.youtube.com/uvcwTV>



Traxio offre un accès aux informations techniques requises pour l'exploitation d'un atelier de réparation de véhicules

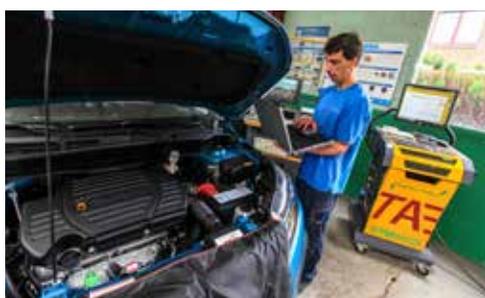
Partenaire des villes et communes

TRAXIO, LES VOITURES... MAIS PAS QUE !

TRAXIO représente 8.800 entreprises installées dans les trois Régions et exerçant dans le domaine de la vente et de la réparation de véhicules neufs ou d'occasion, de la moto, du vélo, de la carrosserie, des pneus, des carburants et de nombreuses autres activités regroupées sous le dénominateur de la mobilité.

Cela fera bientôt deux ans que Federauto n'existe plus ! La fédération du secteur automobile et des secteurs connexes a désormais adopté le nom TRAXIO. Pourquoi un tel changement ? « Pour mieux correspondre aux nouvelles voies empruntées, celles de la multi-mobilité et des technologies nouvelles, mais aussi parce que les secteurs que couvrent nos activités vont bien au-delà des voitures », explique Serge Istas, Secrétaire général Wallonie et Bruxelles Capitale.

TRAXIO est davantage qu'un interlocuteur pour les villes et les communes. C'est un véritable apporteur de solutions. Ses apports sont très concrets, entre autres comme relais d'information pour mettre en place des mesures, comme récemment pour l'introduction des zones de basses émissions à Anvers ou Gand.



Les secteurs que couvrent les activités de TRAXIO englobent la multi-modalité, bien au-delà des voitures

De multiples outils pour aider les communes

La mobilité est devenue un élément stratégique pour les communes et il est important qu'elles soient au courant des alternatives possibles. « Les experts de notre service d'étude sont là pour les informer et les aider dans leur choix de stratégie », souligne Serge Istas, qui pointe l'existence de multiples outils pertinents pour les communes.

Un exemple : « Mieux connaître le parc roulant de sa commune est une nécessité pour la gestion des voiries. Aussi, nous mettons à disposition des statistiques permettant d'évaluer jusqu'au niveau communal le nombre de véhicules par type de carburant, année... Ceci permet, par exemple, d'envisager avec précision les besoins en bornes de chargement électriques ou en stations de gaz naturel et de prendre les mesures qui s'imposent en parfaite connaissance de cause ».

TRAXIO offre un accès aux informations techniques requises pour l'exploitation d'un atelier de réparation de véhicules, des voitures particulières aux utilitaires en passant par les véhicules agricoles ou horticoles. Sans compter des facilités d'exécution en termes d'immatriculation ou d'homologation de véhicules.

« Bref, avec tous nos outils de communication - site web, e-mails, bulletins d'info, séance d'information - nos formations, notre bureau

d'étude, nous nous positionnons comme un partenaire incontournable pour toutes les villes et communes qui s'engagent sur la voie des Smart Cities », conclut Serge Istas.

8.800 ENTREPRISES
84.000 TRAVAILLEURS
116 MILLIARDS EUR DE CHIFFRE D'AFFAIRES
5 SECTEURS D'ACTIVITÉ :
MOBILITÉ
PIÈCES ET ÉQUIPEMENT
AGRICULTURE ET HORTICULTURE
DEUX-ROUES
GÉNIE CIVIL ET MANUTENTION



TRAXIO
MOBILITY RETAIL AND TECHNICAL DISTRIBUTION

TRAXIO

Avenue Jules Bordet 164 - 1140 Bruxelles
Serge Istas : serge.istas@traxio.be - 02 778 62 00

www.traxio.be

Après le Greenwashing, **LE SMARTWASHING ?**

Après le Greenwashing qui consiste à mettre un vernis vert et environnemental sur des actions mais sans réelle stratégie en profondeur, une des dérives possibles du mouvement Smart City serait-elle le Smartwashing ?



Nathalie Crutzen : Le concept de Smart City est fondamentalement porteur de progrès dans une stratégie de développement durable



C'était le 8 décembre dernier. Le Wex organisait le premier congrès-salon Smart Cities à l'intention des mandataires et acteurs publics wallons. Première intervenante de la journée, il revint

à Nathalie Crutzen d'introduire les débats. En tant que Directrice du Smart City Institute et professeur de stratégie et développement durable à HEC Liège - Ecole de gestion de l'Université de Liège, il lui était demandé d'introduire le concept : qu'est-ce qu'une Smart City ?

Après avoir présenté rapidement les définitions données par les scientifiques, Nathalie Crutzen donna une « vue hélicoptère » des champs d'actions des villes intelligentes, avec un focus particulier sur les dérives possibles. C'est là que survint le terme « Smartwashing ».

L'oratrice de s'interroger, en effet : « *après le Greenwashing qui consiste, pour certaines entreprises et organisations, à mettre un vernis vert et environnemental sur toutes leurs actions mais sans réelle stratégie en profondeur, une des dérives possibles du mouvement Smart City est en effet le Smartwashing. Sous prétexte d'avoir envie de faire partie d'un mouvement 'tendance', on accole l'étiquette Smart à toutes une série d'initiatives mais sans qu'il y ait une réelle stratégie derrière* ».

Nous avons voulu aller plus loin sur le sujet avec Nathalie Crutzen.

Vous évoquez le Smartwashing, est-ce une dérive que vous constatez dans les faits ?

Attention, je ne voudrais surtout pas que ce terme de Smartwashing que j'ai avancé fasse de l'ombre au concept de Smart City, qui est un concept fondamentalement porteur de progrès dans une stratégie de développement durable ! Le concept Smart City est formidable, c'est d'ailleurs pour cela que je m'engage professionnellement à le promouvoir !

Mais il faut accorder de l'attention à certains points, notamment le respect de la vie privée dans un environnement où règne de plus en plus le 'Big Data', le risque de fracture numérique, la fiabilité des systèmes informatiques etc.

Auriez-vous un exemple d'une ville Smart qui pourrait nous inspirer en Wallonie ?

Aucune ville dans le monde n'est Smart à 100%. C'est un concept vers lequel il faut TENDRE, mais on ne peut jamais dire qu'on y est. L'univers des Smart cities regroupe en fait 3 composantes : la technologie, la gouvernance et la composante humaine. Tout projet Smart doit pouvoir servir l'humain sinon cela ne sert à rien. On a pas mal d'exemples de technologies qui n'apportent rien aux citoyens. Si une technologie n'a pas de sens pour les citoyens, c'est un gadget.

Dans votre présentation, vous mettez en avant Montréal, c'est un bon exemple ?

Il y a différents points d'entrée pour tendre vers la Smart city. Montréal a choisi d'y entrer via la créativité, le facteur humain donc. Des villes comme Singapour ou Barcelone ont pris

la technologie comme point d'entrée. On ne peut pas demander à une ville d'être au top sur les trois aspects en même temps : techno, gouvernance et humain. Chaque ville a ses spécificités et peut mener une stratégie Smart en se positionnant en fonction de celles-ci. La recette n'est pas unique. C'est ça qui est passionnant !

Madeleine Dembour

► ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ? RENDEZ-VOUS LE JEUDI 16 FÉVRIER

Retrouvez cette thématique des Smart Cities au Salon des Mandataires, le jeudi 16 février à 10h30 lors de la conférence d'introduction : « De Smart Cities à Smart Belgium : construisons ensemble les solutions de demain ». La démarche Smart Belgium de Belfius y sera notamment présentée. Il s'agit d'une invitation à collaborer en vue de créer ensemble une société plus intelligente et plus durable. L'objectif est de faire progresser concrètement la Belgique notamment sur la voie du développement durable – tant dans les grandes villes, les petits villages que dans les quartiers historiques. Parmi d'autres intervenants, Nathalie Crutzen présentera les principaux résultats du baromètre Smart Cities du Smart City Institute.

www.mandataires.be
www.smartcityinstitute.be



© Thomas Blairon

Olivier Dupuis

EN MARCHÉ VERS DES BÂTIMENTS PUBLICS DE QUALITÉ

L'Ordre des Architectes veut épauler les pouvoirs adjudicateurs

Pour la troisième année consécutive, l'Ordre des Architectes (aile francophone) participe au Salon des mandataires afin de sensibiliser les pouvoirs publics aux outils développés à leur intention.

Des modèles d'avis de marché et de cahier des charges

Les pouvoirs locaux et régionaux sont soumis à la législation sur les marchés publics. Cette législation est complexe et le devient parfois trop.

L'Ordre propose des modèles d'avis de marché et de cahier spécial des charges pour les marchés publics de service d'architecture. Ces modèles ont été établis en concertation avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie. Il est important que les projets de construction et de rénovation (de logements ou d'immeubles destinés à d'autres affectations) s'inscrivent dans un cadre juridique clair et adapté. Ce qui suppose qu'un marché public soit attribué sur base de critères liés à son objet.

Olivier Dupuis, Président f.f. de l'Ordre des Architectes, souligne :

« Pour les marchés d'architecture, les critères qui doivent fonder son attribution sont des critères de nature architecturale tels que l'intégration dans l'environnement, la fonctionnalité, l'habitabilité, les performances énergétiques... ».

Il déplore par ailleurs que « le montant des honoraires de l'architecte constitue trop souvent un élément déterminant dans l'attribution d'un marché. Si le montant des honoraires est trop bas, l'architecte n'accomplira pas correctement sa mission avec toutes les conséquences préjudiciables qui peuvent en découler ».

Un module pour calculer les honoraires de l'architecte

Le droit européen interdisant l'établissement de barèmes, il n'est pas toujours facile pour une autorité publique d'estimer correctement les honoraires dus à un architecte. Face à l'absence de référence, l'Ordre des Architectes a développé un module permettant d'estimer en heures de travail les prestations d'un architecte pour un projet défini.

Olivier Dupuis invite « les pouvoirs publics à utiliser ce module disponible sur le site de l'Ordre et ensuite à convertir en honoraires la durée estimée des prestations. Ce module doit permettre à l'autorité publique d'estimer si les honoraires réclamés par l'architecte sont suffisants pour éviter un naufrage ».

Définir dès le départ la mission de l'architecte

Qui dit honoraires, dit évidemment mission. Or la loi du 20 février 1939 (sur la protection du titre et de la profession d'architecte) qui confie à l'architecte un monopole sur les actes de conception et de contrôle de l'exécution



« Les pouvoirs publics et les architectes ont le même intérêt : le bon aboutissement du projet »

des travaux n'énumère pas les tâches comprises dans ces actes.

L'Ordre des Architectes a voulu combler la carence du législateur. Pour cela, il propose un

document qui reprend précisément les tâches faisant partie du monopole de l'architecte et celles qu'il est recommandé de lui confier. « Définir dès le départ le contenu exact de la mission confiée à l'architecte permet d'éviter bien des différends. En utilisant le document établi par l'Ordre, l'autorité publique se prémunit contre tout malentendu qui pourrait surgir en cours de projet » souligne Olivier Dupuis.

S'assurer de l'indépendance de l'architecte

Pour les projets d'une certaine importance, les pouvoirs publics recourent souvent à un marché groupé (intitulé Design and Build). Il s'agit d'une procédure où sont sollicitées des offres d'équipes comprenant obligatoirement l'architecte et l'entrepreneur. Si l'Ordre comprend qu'il soit fait appel à ce type de procédure (qui peut être plus rapide et moins coûteuse), il met en garde les autorités publiques sur la nécessité de l'indépendance de l'architecte.

L'architecte a une mission de contrôle de la bonne exécution des travaux. Et cette mission de contrôle ne sera pas pleinement assurée si l'architecte dépend de l'entrepreneur avec lequel il travaille. « Il est indispensable que l'autorité publique s'assure que l'architecte dispose bien de l'indépendance nécessaire : le paiement de ses prestations directement

par la dite autorité peut constituer une garantie de cette indépendance » avance Olivier Dupuis.

Le BIM (Building Information Modeling), un nouveau processus constructif

L'Ordre prône pour que les pouvoirs publics et les architectes s'intéressent à ce nouveau processus constructif qui s'articule autour d'une seule maquette numérique sur laquelle interviennent tous les acteurs du projet (architecte, ingénieur, entrepreneur, gestionnaire, etc.).

Le BIM permet d'anticiper de nombreux problèmes lors de la phase de chantier. Il représente aussi un outil efficace pour gérer un bâtiment tout au long de son cycle de vie. « L'utilisation du BIM permettra aussi aux pouvoirs publics de faire de réelles économies sur la maintenance du bâtiment » précise Olivier Dupuis.

Le Président f.f. conclut « Les pouvoirs publics et les architectes ont le même intérêt : le bon aboutissement du projet. La seule ambition de l'Ordre est d'y contribuer en proposant divers outils aux acteurs concernés ».



Ordre des Architectes

Rue du Moulin à Papier 55 - 1160 Bruxelles

T. +32 2 643 61 00

secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

www.ordredesarchitectes.be

Tour d'horizon des applications potentielles pour les pouvoirs locaux

UNE SMART CITY EN TOUTE SÉCURITÉ

Aujourd'hui, le mandataire public a de nouveaux outils à portée de main : les technologies de l'information et de la communication. Que ce soit pour une plus grande interactivité avec ses citoyens ou pour être plus efficace en matière de secours et de sécurité, les applications se multiplient. Petit tour d'horizon du potentiel d'une smart city.

Le but d'une smart city est d'améliorer la qualité de vie de ses résidents grâce à l'amélioration de l'efficacité de ses services. Une smart city a la capacité d'intégrer de manière sûre de multiples solutions technologiques dans la gestion des actifs de la ville. Ces actifs incluent les écoles, les systèmes de transport, les hôpitaux, les centrales électriques, etc. L'Internet des Objets (Internet of Things - IoT) rassemble plusieurs de ces solutions technologiques.

Internet des Objets, big data et smart city

L'Internet des Objets est « constitué de l'ensemble des objets de la vie de tous les jours

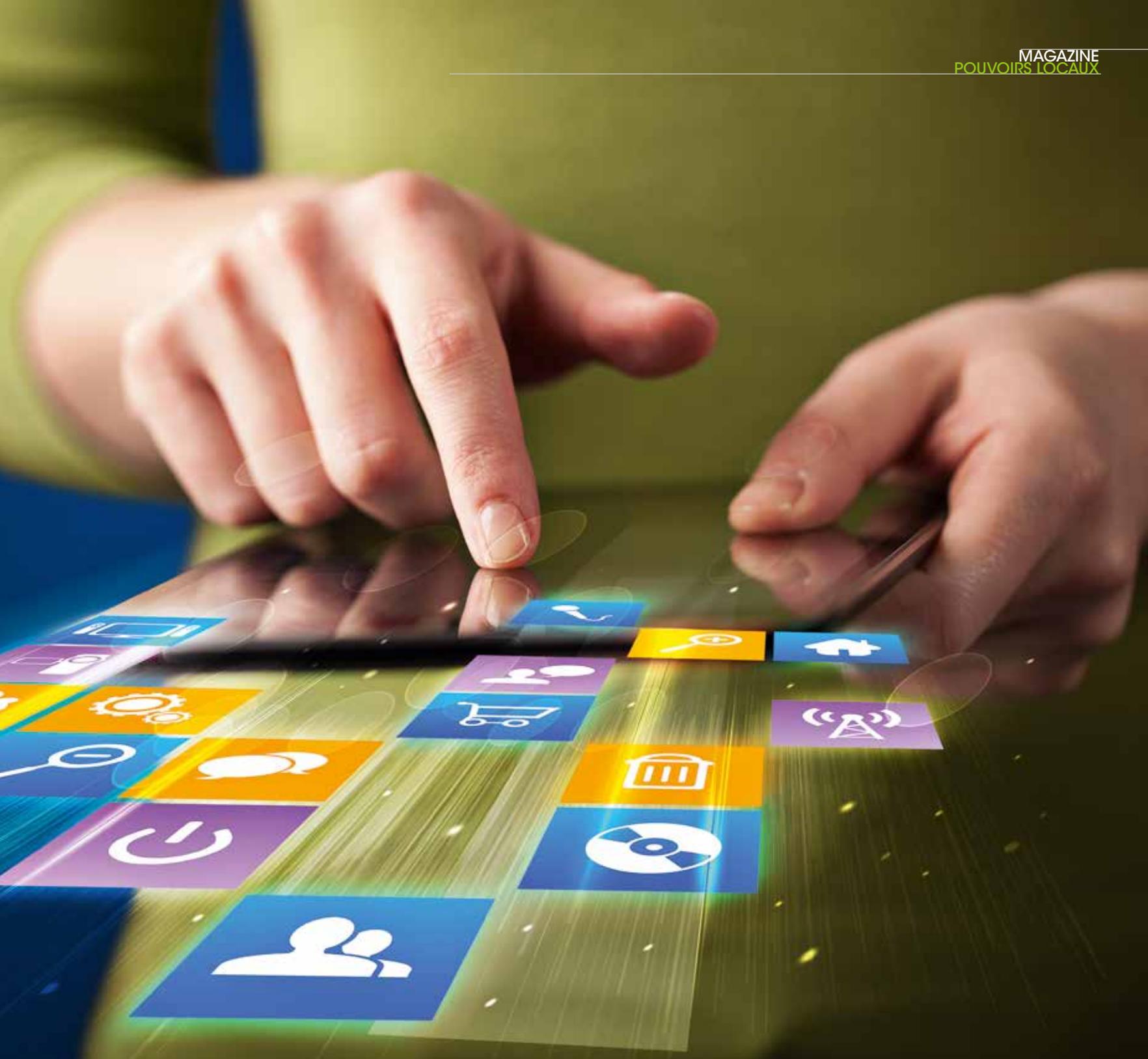
qui sont lisibles, reconnaissables, localisables, adressables et/ou contrôlables par Internet, par technologies RFID (radio frequency identification), LAN (réseau local) sans-fil, WAN (réseau sur grande distance) ... » Dans cet IoT, des objets « parlent » entre eux : un smartphone communique avec un réveil, des automobiles "refusent" de se percuter. L'Internet des Objets permet via des algorithmes toujours plus puissants et adaptés, d'analyser des quantités importantes de données issues des objets connectés (routes, drones, bâtiments, infrastructures, flux, ressources humaines, etc.). Ces données faciliteront la gestion des crises ou comment l'autorité, garante de la sécurité, pourrait

prendre des décisions en disposant de données en temps réel relayés par des systèmes d'information fonctionnant en réseau.

Des communes accessibles sur Facebook, Twitter... et Skype

La communication unidirectionnelle est révolue, c'est aujourd'hui l'interactivité qui prime. Une fonctionnalité de Facebook va même jusqu'à avertir l'internaute du temps moyen de réponse pris par l'administrateur de la page interrogée. Course sous contrainte à la performance ou recherche d'efficacité bien placée ? Toujours est-il que nombre de communes sont présentes

sur Facebook ou Twitter. Le premier offre la possibilité d'ouvrir une page à laquelle on peut s'abonner, le second de transmettre des messages courts. La communication envers les citoyens peut ainsi être diversifiée avec l'ajout de ces canaux, ce qui augmente les chances d'atteindre sa cible. Leur grand avantage est aussi de pouvoir entrer dans un échange avec le citoyen, de répondre à ses questions ... pour les traduire éventuellement en action. Quand l'appli Betterstreet invite le citoyen à lui signaler, par exemple, la présence de graffiti ou de vandalisme, il s'agit aussi d'une remontée de l'information, bottom-up, pour une meilleure gestion, un mieux vivre ensemble.



D'autres communes proposent aux citoyens d'exprimer par chat leurs questions ou remarques. C'est le cas de Koekelberg, qui propose ce service grâce à l'application Skype, et de la police boraine qui a ouvert un chat sur Facebook une fois par mois.

Un logiciel... de rédaction de procès-verbaux !

Nul besoin désormais de réquisitionner un agent de la circulation pour veiller à la sécurité de nos chères petites têtes blondes quand des panneaux de signalisation aux abords des écoles s'allument aux moments des entrées et sorties. Voilà du personnel disponible et prêt à patrouiller pour intervenir

le plus rapidement possible lors d'incidents. C'est ce que poursuit la zone de police de Bruxelles-Capitale Ixelles qui a recours, depuis 2010, à un service de radioposition permettant de localiser ses voitures mais aussi, depuis 2014, ses patrouilles pédestres. Une géolocalisation pour une répartition optimale de ses missions.

Et avec le système Blue Light Mobile (BLM), c'est la garantie d'un accès aux données mobiles sur le terrain. La carte sim 4G équipant les appareils de la zone de police Haute-Senne (région Braine-le-Comte) permet en effet un accès à la bureautique ISLP, un logiciel de rédaction des procès-verbaux, via le service high speed data d'ASTRID (BLM).

ASTRID est l'opérateur du réseau national de radiocommunication et paging et des dispatchings destinés aux services de secours et de sécurité en Belgique. ASTRID permet à la police, aux sapeurs-pompiers, services médicaux d'urgence et autres organisations ayant une mission de sécurité publique de mieux communiquer, à la fois en interne et entre les différentes disciplines.

Des zones industrielles sous surveillance grâce à WhatsApp

Depuis juin 2015, WhatsApp est utilisé pour signaler tout agissement, tout véhicule suspect dans les zones industrielles

situées sur la zone de police Het Houtsche (région de Bruges). Des groupes fermés ont été créés pour rassembler les chefs d'entreprise de sorte qu'ils se tiennent informés rapidement d'incidents.

La procédure établie veut que l'ambassadeur désigné de chaque groupe prenne d'abord contact avec la police via le 101 pour signaler le problème avant de transmettre l'information au sein du groupe WhatsApp. La police a quant à elle accès aux différents groupes afin de disposer de toute information utile à la gestion de l'incident telle que des photos, des vidéos qui auraient été partagées. Deux équipes sont affectées à cette tâche par commune.

Big brother's watching you !

La police s'équipe de caméras permettant de scanner les plaques de véhicules qu'elle croise, qu'ils soient en mouvement ou en stationnement, de jour comme de nuit. Ces caméras sont disposées sur le toit des véhicules et identifient rapidement l'immatriculation qui renvoie vers différentes bases de données. Si le système repère une irrégularité dans ces données, comme un défaut d'assurance ou la déclaration d'un véhicule volé, les agents en sont immédiatement avertis par une alerte sonore et visuelle et peuvent intervenir. La région de Bruxelles-Capitale met sur pied une plateforme de vidéo-protection. La région compte de nombreuses caméras gérées par différentes autorités. Elle a proposé d'organiser le partage de ces images dans un souci d'amélioration de la sécurité. La zone de police Bruxelles-Ouest a lancé le projet en intégrant à la plateforme ses 140 caméras. D'autres zones de police s'ajouteront, tout comme la STIB, Bruxelles Mobilité ou encore le Port de Bruxelles. A terme, cette plateforme pourrait intégrer le centre de communication et de crise régional.

BE-Alert : quand la crise surgit !

BE-Alert est un système qui permettra d'alerter les citoyens en cas de situation d'urgence et ce, via différents moyens de communication tels que

les appels vocaux, les SMS, les médias sociaux, sans oublier les sirènes. « Ce système permettra de contacter chaque citoyen en cas de catastrophe. Le projet pilote original nécessitait de s'inscrire sur le site du Centre de crise. L'ambition de la solution qui sera déployée est de couvrir l'ensemble de la population, notamment grâce à des alertes géolocalisées, indépendantes d'une inscription préalable. En cas d'activation, l'ensemble des personnes présentes dans un périmètre donné recevra une notification par SMS. Le système pourra être étendu aux réseaux sociaux et fournir un flux d'information pour des applications mobiles » explique Christophe Cloquet pour la Société Poppy. Cette nouvelle plateforme d'alerte de la population devrait très prochainement être disponible pour les autorités fédérales ainsi que pour tous les Bourgmestres et Gouverneurs.

Un système intégratif de gestion de crise

L'Incident & Crisis Management System (ICMS) est un système s'intégrant dans la planification d'urgence. « Basé sur Cobra, un logiciel américain, ICMS a pour objectif de faciliter la gestion de crise, de manière à la fois verticale et transdisciplinaire, grâce à plusieurs modules adaptés : cartographie partagée, chat, logbook [livre de bord], demandes de renfort, suivi des disponibilités des hôpitaux, ...

» explique encore Christophe Cloquet. La transmission verticale renvoie au poste de commandement opérationnel, aux autorités communales, provinciales et fédérales.

Gestion d'urgence par les médias sociaux

En cas d'incident majeur, l'autorité administrative en charge de la phase en cours doit assurer l'information à la population. C'est le Bourgmestre en cas de phase communale. Les services du Gouverneur du Brabant wallon ont signé une convention de collaboration avec l'association française VISOV (Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Numérique). Les réseaux sociaux peuvent servir à informer la population de manière officielle sur ce qui se passe réellement, court-circuiter les rumeurs et donner les premières instructions aux citoyens sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire, souligne le centre de crise. « VISOV est à la fois un analyste fiable des médias sociaux et un amplificateur planétaire des sources officielles », détaille le Gouverneur.

VISOV est la première communauté virtuelle francophone de volontaires numériques en gestion d'urgence (sécurité civile). Elle promeut l'utilisation accrue des Médias Sociaux en Gestion d'Urgence, les MSGU.

Sandrine Mathen

CONCLUSION : POUR LE MEILLEUR... ET POUR LE PIRE

Les applications se multiplient, les technologies se développent, la créativité va grandissante. Pour le meilleur ... et pour le pire. Parce que si ces solutions technologiques posent inévitablement des questions concernant la vie privée, par exemple, elles restent également vulnérables par certains côtés. La cybercriminalité va elle aussi grandissante. Elle aura tôt fait de tenter de prendre le contrôle. Certains think tanks pensent même que c'est de là que viendra la prochaine vague terroriste. Il y a toujours un revers à la médaille. Le tout est de l'identifier et d'anticiper la crise pour mieux la gérer lorsqu'elle surviendra.



De nombreuses collectivités optent pour des produits d'assurance spécifiques pour la couverture des chantiers : les assurances Tous Risques Chantier



Benoît Lonay (Ethias) :
Il est difficile, voire impossible,
de reporter sur l'entrepreneur
les troubles de voisinage
occasionnés par un chantier.



CHANTIERS COMMUNAUX : quel type d'assurances souscrire ?

Le saviez-vous ? Lors d'un chantier de construction ou de transformation, les polices de responsabilité civile traditionnelles excluent de leurs garanties la prise en charge des dommages. Ce qui signifie, pour les pouvoirs locaux concernés, s'exposer à un risque qui pourrait avoir des conséquences financières importantes en cas de dommage à des tiers.

Le dommage peut également concerner l'ouvrage proprement dit. Sachez que la police « incendie » exclut la plupart des dommages résultant de travaux en cours. Et quid des entrepreneurs ? Ne sont-ils pas obligés de s'assurer ? En fait, ils ne sont soumis à aucune obligation d'assurance en ce qui concerne la « Tous Risques Chantier » ou la RC générale. Lorsqu'ils ont toutefois souscrit des polices d'assurances, en général celles-ci ne couvrent les risques que de manière limitée. L'assurance en responsabilité civile n'est pas obligatoire non plus pour les bureaux d'études. Enfin, l'assurance obligatoire souscrite par les architectes porte souvent sur des montants d'intervention limités qui sont inférieurs au montant du risque.

Bref, pour toutes ces raisons, beaucoup de collectivités optent pour des produits d'assurance spécifiques pour la couverture des chantiers :

les assurances Tous Risques Chantier (TRC).

« Ce type de produit comporte un double volet : une assurance de « choses » sous forme d'une garantie tous risques couvrant les biens et leurs équipements, et un volet de responsabilité civile garantissant la prise en charge des dommages causés à des tiers à l'occasion de la réalisation des travaux assurés », explique Benoît Lonay, Inspecteur au Département Secteur Public & Entreprises chez Ethias.

Parmi les avantages de la souscription par le Maître d'ouvrage réside la quasi seule possibilité de couvrir les dommages liés à l'article 544 du Code civil. Que dit cet article ? Que le maître de l'ouvrage, en qualité de propriétaire, peut être tenu pour responsable de troubles de voisinage durant la période de construction, même si ces troubles ont pour origine l'entrepreneur.

L'assurance Tous Risques chantiers avec extension de la garantie à l'art 544 du Code civil est à peu près le seul moyen de se prémunir des conséquences de troubles anormaux de voisinage. « Il est en effet extrêmement difficile, voire impossible, de reporter ces troubles sur l'entrepreneur », souligne Benoît Lonay, qui pointe aussi d'autres avantages de la souscription par le maître d'ouvrage, comme la maîtrise du risque et du contrat, une fiscalité plus avantageuse etc.



Inutile de s'exposer à un risque qui pourrait avoir des conséquences financières importantes en cas de dommage à des tiers

ethias

Ethias

Rue des Croisiers 24 - 4000 Liège
clients-collectivites-pub@ethias.be

www.ethias.be/secteur-public

25 mai 2018 :
le nouveau
règlement sur
les données
privées sera
d'application



PROTECTION DES DONNÉES

Les problèmes n'arrivent pas qu'aux autres

Malgré une législation européenne sur la protection des données existant depuis 1995, toutes les organisations privées et publiques n'ont pas forcément pris les choses en main. Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ne laissera plus le choix.



« On met un pare-feu et on pense que ça suffira »

Frédéric Gelissen,
Procsima

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), « relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données » sera d'application dès le 25 mai 2018. Ces 200 pages remplacent la Directive 95/46/CE sans en révolutionner fondamentalement les principes.

A ceci près qu'il tape sur le clou de la responsabilité des organisations qui ont à traiter des données à caractère privé, ainsi que sur les risques encourus en cas de non respect de la législation. Car il faut bien le constater, jusqu'à présent, trop d'organisations ne se sont senties que moyennement concernées par cette thématique...

Des menaces qui n'épargnent personne

Mais voilà, au vu des attaques, pertes de données et fraudes dont font régulièrement l'objet même les plus grands, personne ne peut plus prétendre être à l'abri de toute menace en provenance du net. Les conséquences se paient cash : financièrement, mais aussi en termes de réputation.

« Certaines attaques chiffrent par exemple vos données et menacent de les publier sur Internet si une rançon n'est pas payée. Il y a entre 60.000 et 150.000 infections de ce type par mois dans le monde. Au Royaume-Uni, une personne sur trente a été attaquée par un crypto ransomware (logiciel de rançon à chiffrement), et 40% ont été obligées de payer car elles n'étaient pas préparées », explique Frédéric Gelissen, co-fondateur de la société Procsima. Celle-ci est spécialisée dans les services de sécurité défensive, préventive et offensive. Procsima reçoit régulièrement des appels au secours de sociétés dont les données ont été encryptées et à qui il est réclamé une rançon. « C'est alors trop tard et elles n'ont pas d'autre choix que de payer. »

Des données pour une finalité précise

Le secteur public étant un gros « consommateur » de données privées, il n'est pas étonnant que la sécurité de l'information et la protection de la vie privée y soient particulièrement cadrés. L'Arrêté royal du 17 mars 2013, par exemple, oblige tout service public à avoir en son sein un conseiller en sécurité de l'information, qui doit entre autre contrôler si l'organisation a mis en œuvre une politique et des bonnes pratiques en fonction des réglementations en vigueur.

Le RGPR a repris pas mal des principes définis par la Directive de 1995. Citons par exemple le fait que pour pouvoir traiter des données à caractère personnel, une organisation doit collecter celles-ci pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. On ne peut donc récolter n'importe quelles informations : les données recueillies doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire pour la finalité. Ultérieurement, il est interdit de les traiter d'une manière incompatible avec ces finalités et de les conserver ad vitam aeternam. Elles doivent par ailleurs faire l'objet d'une sécurisation proportionnelle à leur aspect sensible.

Négligence humaine

Si tous ces principes paraissent évidents, sur le terrain les problèmes de sécurité des données et des informations sont courants. Et selon les experts, ils sont souvent dus à de la négligence humaine, entre autres de collaborateurs de l'organisation. C'est pourquoi Frédéric Gelissen insiste : ce qui compte avant tout, c'est la prévention. « Malgré un cadre très clair en matière de protection des données, nous constatons que dans beaucoup d'organisations, quand sécurité il y a, elle est souvent rudimentaire et se limite à une solution technique. On met un pare-feu et on pense que ça suffira. Or, se protéger implique aussi des aspects organisationnels, dont un des axes primordiaux est la sensibilisation des utilisateurs aux bons comportements à avoir. Il n'y a souvent pas de politique de gouvernance en matière de sécurité. Si bien que trop de logiciels malveillants se déploient tout simplement parce qu'un utilisateur a ouvert un fichier qu'il ne fallait pas. »

Selon Philippe Laurent, avocat spécialiste de la protection des données, le RGPD devrait servir « d'électrochoc » à ceux qui n'avaient pas encore conscience des dangers et de leur propre responsabilité. « Nous sommes à l'ère du Big Data et de l'intelligence artificielle. Les outils informatiques sont devenus tellement puissants qu'il est de plus en plus facile d'identifier des individus, en croisant les bases de données. Il est donc essentiel de bien cloisonner et protéger les données. »



DONNÉES PRIVÉES, quoi de neuf ?

Pour Philippe Laurent, avocat au Barreau de Bruxelles et spécialiste de la protection des données, le RGPD renforce avant tout le cadre de ce qui existait déjà avec la précédente Directive. Il insiste cependant sur trois aspects : un renforcement de la responsabilité des organisations, une augmentation des risques en cas de non respect des règles, ainsi qu'une harmonisation des règles au niveau européen. Petit tour non exhaustif des nouvelles dispositions.



Philippe Laurent

PAR OÙ COMMENCER POUR SE METTRE EN ORDRE ?

Villes, Communes, Asbl, entreprises privées et publiques, petites ou grosses structures... tout le monde devra se mettre au parfum du RGPD. Quels sont les principaux points d'attention ? Voici quelques conseils de Frédéric Gelissen (Procsima), spécialiste en sécurité.

1

D'abord pas de panique ! Il y avait déjà des lois sur les données privées avant le RGPD. Prenez le temps de bien comprendre celui-ci et d'identifier ce qui est applicable dans le contexte de votre organisation.

2

Parlez-en avec votre avocat et/ou juriste, avec d'autres responsables dans le même cas, participez à des conférences et workshops. Ouvrez-vous et échangez sur le sujet.

3

Ensuite donnez-vous les moyens de retrouver les données privées dans la multitude de documents (électroniques et papier), bases de données, backups, archives, copies...

Harmonisation :

A la différence de la Directive, le Règlement est un outil législatif d'application immédiate. Il ne doit pas être transposé en droit national et les règles sont les mêmes pour tout le monde, même s'il laisse quand même une marge aux Etats pour adapter certains aspects.

Pénalités plus grandes :

Par le passé, la Commission Vie Privée (organe de contrôle en Belgique) n'avait pas le pouvoir de mettre des amendes administratives, et l'amende maximale au pénal était de 600.000€. Le changement le plus marquant du RGPD est de donner aux organismes de contrôle plus de pouvoir et d'augmenter le

montant des sanctions auxquelles on s'expose : jusqu'à 20 millions € ou 4% du chiffre d'affaires mondial de l'organisation.

Plus de responsabilité :

Le RGPD prévoit que les responsables des données privées des organisations doivent pouvoir montrer qu'ils ont adopté toutes les mesures de protection et de gestion. Tout doit être documenté afin de pouvoir fournir, en cas de problème, tout document prouvant qu'on a fait ce qu'on devait faire. Dans certains cas, les sociétés doivent créer le poste de DPO (Data Privacy officer), en charge du contrôle et respect de la vie privée.

Analyse des risques :

Dans certains contextes où le risque est élevé pour les droits et libertés des personnes physiques dont on traite les données, l'organisation doit effectuer, avant le traitement des données, une appréciation de l'impact des opérations de traitement envisagées sur la protection des données à caractère personnel (Prior Impact Assessment).

Transparence et communication renforcées :

En cas de violation des données personnelles détenues par une organisation, celle-ci devra informer un certain nombre de personnes, comme la Commission Vie Privée, mais aussi toutes les personnes qui pourraient subir des dommages/un impact.

Liliane Fanello



« La protection des données est aussi essentielle qu'un risque d'incendie »

CONSEILS AUX MANDATAIRES PUBLICS

L'Agence nationale luxembourgeoise des informations partagées dans le domaine de la santé a été créée pour répondre au besoin des professionnels de la santé de disposer d'une plateforme leur permettant d'échanger et partager des données électroniques de santé.

Les données de santé étant considérées comme des données à caractère personnel sensibles, dès le début, l'Agence eSanté a mis en place une politique assurant un haut degré de sécurité et un engagement fort de protection de la vie privée, conformément aux dispositions prévues par la Directive Vie Privée.

Cet organisme public a notamment nommé un chargé de la protection des données, fonction charnière qui fait le lien entre l'autorité de contrôle nationale (Commission Nationale pour la Protection des Données), la direction de l'Agence eSanté, dont il dépend directement, le responsable des systèmes de sécurité informatique, ainsi que l'ensemble des collaborateurs. Hervé Barge est le directeur de l'Agence.

« Le fait que les membres de la direction aient conscience de l'importance d'intégrer cette thématique dans la gestion des risques est un facteur-clé de réussite. Ce sont eux qui donnent l'impulsion.

Si je dois donner un conseil aux mandataires publics, ce serait celui de s'approprier le GDPR, d'être transparent et de faire ce qu'on dit qu'on va faire. Ensuite, c'est de commencer par réaliser une analyse des risques, analyse qui n'est malheureusement pas toujours faite. La protection des données doit être intégrée à tous les niveaux de réflexion. Ce ne doit pas être un plan que l'on rédige dans un coin. Tous les acteurs de la chaîne doivent être sensibilisés et impliqués. Cela va de l'ensemble des membres du personnel aux fournisseurs et partenaires externes. Tout le monde doit être conscient du fait qu'on ne peut pas demander n'importe quelles données aux gens et doit être informé des risques.

Enfin, pour que ça fonctionne, il faut aussi que le chargé de la protection des données intervienne dans une optique d'appui de la direction et de tous les services, et pas comme un Père Fouettard. Il a avant tout une mission pédagogique.

Ne pas prendre en compte cette problématique est prendre un risque stupide. La protection des données à caractère privé doit être traitée de façon aussi normale qu'un risque d'incendie. »

BALISES

Données à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Personne physique identifiable : une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

4

Classification des données : il faudra savoir ce que vous détenez et le gérer.

5

Saisissez cette opportunité pour faire de la protection des données by design (c'est-à-dire repenser les procédés/exigences de développement et la fourniture des services).

6

Chaque organisation fait déjà un nombre de choses très bien. Identifiez les bonnes pratiques et comblez les manquements simplement. Pas d'usine à gaz ! Référez-vous aux standards ISO27001, réutilisez ces systèmes de gestion pour couvrir les exigences et évitez de réinventer la roue, de manière à aller vers un système unique/intégré et simple.

7

Désignez un responsable de cette problématique.

8

Enfin, n'oubliez vos fournisseurs, car ils font partie de la chaîne. N'hésitez pas à revoir vos contrats et à les renégocier si nécessaire. Il en va de votre propre responsabilité.

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Routes et bâtiments du Service public de Wallonie le 23 avril

Créer, gérer, innover, la maîtrise technique au service de l'utilisateur.



Gérer

Le viaduc de Seneffe

Passionnés de génie civil ou tout simplement curieux? Venez découvrir le chantier de réhabilitation du pont de l'ancien canal de Seneffe. Au menu, visite guidée pour tout connaître du lifting complet de cet ouvrage d'art : nouveaux garde-corps, nouvelle chape d'étanchéité, nouveau revêtement, ... Cet événement est l'occasion pour petits et grands d'apprécier le savoir-faire de nos agents. Un avant/après travaux grandeur nature exceptionnellement ouvert au public.

.....
Adresse : Aire de Hubaumont, située sur la E19 en direction de Mons après l'échangeur avec la A54 (coordonnées GPS 50°33'30.7"N 4°16'59.6"E)



Créer

Le contournement de Marche

Envie d'assister à la toute première phase d'un chantier de construction d'une route? Venez nous rejoindre sur le site du futur contournement de Marche-en-Famenne. Déblayage et remblayage de terres riches en schiste, aménagement du bassin d'orage, construction du réseau d'égouttage, aménagement d'un rond-point... Nos experts se mettront à votre disposition et vous feront partager leur passion. Bottes indispensables!

.....
Adresse : Rue du Parc Industriel 4, Z.I. 6900 Marche-en-Famenne



Gérer

Le district routier de Saint-Ghislain

Le district routier de Saint-Ghislain vous ouvre ses portes. L'occasion pour petits et grands d'assister en direct à la « réparation à froid » d'un nid de poule ou encore d'examiner de plus près cette drôle de machine à brosse que l'on nomme balayeuse. Nos agents seront à votre disposition pour vous faire découvrir leur métier. Une occasion unique de visiter les coulisses de la gestion des routes. Un moment convivial et instructif.

Animations familiales et petite restauration prévues sur place.

.....
Adresse : Rue Defuisseaux 200, 7330 Saint-Ghislain



Innover

Le bureau des Ponts

Combien de ponts gère le Service public de Wallonie ? Comment se portent-ils ? En quoi consiste un chantier de réhabilitation d'un pont ? Venez le découvrir aux côtés de nos experts lors de notre journée portes ouvertes. Lors de cette visite, vous pourrez assister à diverses démonstrations des techniques utilisées, vous aurez également l'occasion de discuter avec nos spécialistes du béton, des structures métalliques ou du contrôle routier et découvrir les hommes (et les femmes) qui se cachent derrière ces termes techniques. A l'issue de cette découverte des coulisses, vous serez incollables sur le sujet et vous verrez les ponts sous un autre angle.

Animations familiales et petite restauration prévues sur place.

.....
Adresse : Rue Côte d'or 253, 4000 Liège



AU SEIN DU BUREAU DES PONTS

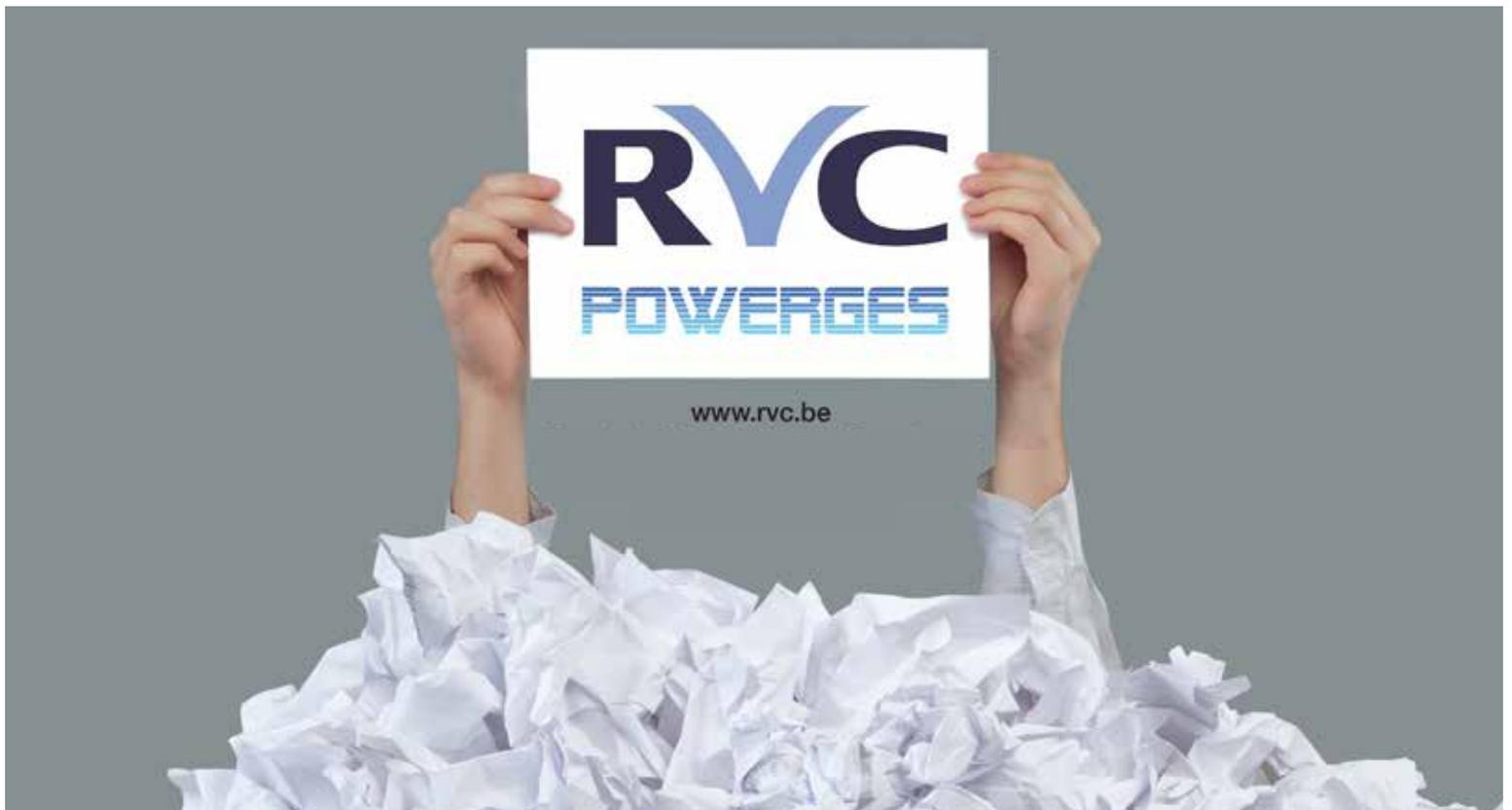
La police domaniale sur le terrain

- ▶ La police domaniale, vous connaissez ? Celle-ci a été créée pour répondre aux incivilités le long du réseau routier et autoroutier.
- ▶ Les infractions les plus fréquentes verbalisées sont l'abandon de déchets : l'amende pour une canette ou un mégot jeté sur la voie publique est de 100€.
- ▶ Venez vous amuser à fouiller dans les poubelles avec les policiers, vous serez surpris de ce que vous y trouverez...
- ▶ Venez également découvrir la seconde mission dédiée aux policiers domaniaux, à savoir le contrôle routier, c'est-à-dire le contrôle des surcharges des camions.
- ▶ Le saviez-vous ? Le policier domaniale est un agent de police judiciaire ayant prêté serment.



Le rôle des correspondants MOTO »

- ▶ Venez faire connaissance avec nos correspondants moto !
- ▶ Au sein du Service public de Wallonie, ils assurent le relais entre l'utilisateur et l'administration.
- ▶ Leur mission ? Prendre en compte les deux-roues motorisés lors des aménagements et dans la gestion des infrastructures.
- ▶ Lors de votre visite, vous recevrez un guide de recommandations, des cartes de sensibilisation, mais vous pourrez aussi vous amuser sur le simulateur 2 roues et tester votre talent sur un circuit d'adresse.
- ▶ Vous pourrez également vous peser... Connaissez-vous votre poids quand vous roulez à 120km/H ?



LA PME NAMUROISE RVC EN PLEINE CROISSANCE

Comment gérer les interventions techniques sans papier ?
Comment économiser 20% de consommation énergétique ?

BE DIGITAL

**En tant que gestionnaire d'infrastructures, vous gérez des bureaux, des salles de fêtes, des halls omnisports, des locaux de clubs et associations diverses ...
Ne rêvez-vous pas de pouvoir contrôler et maîtriser les consommations d'énergie et d'eau ? De gérer l'entretien sans papier ? De faire des économies ?**

La société namuroise RVC est peu connue du grand public, et pourtant elle va faire parler d'elle prochainement en faisant son entrée à la Bourse de Paris. Christian Van Parys a racheté en 2009 cette PME spécialisée dans la gestion informatique. Son champ d'action ? Maintenir, entretenir et faire le suivi des données des installations de chauffage, de climatisation, de frigos, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, ascenseurs, protection incendie ... Les clients sont des professionnels de la maintenance, mais surtout des gestionnaires immobiliers privés et publics et leurs services techniques.

Une intuition géniale

Jusque-là, rien de bien original. Sauf que RVC a eu assez tôt une intuition, celle de marier trois grandes tendances que l'on observe actuellement : dématérialiser les processus administratifs (TVA, agréments, attestation...), tirer profit des technologies mobiles (encodage direct sur tablette sur le lieu d'intervention) et installer des capteurs (le fameux « Internet des Objets ») pour gérer en temps réel les consommations.

Ce « mix » des 3 tendances est une véritable trouvaille. Curieusement, lorsqu'il lance officiellement POWERGES en 2014, Christian Van Parys constate que le marché est vierge de toute solution technique intégrée.

Concrètement, POWERGES permet à tout le processus de fonctionner sans papier. A partir d'une tablette, les techniciens peuvent enregistrer toutes les données nécessaires à l'édition des attestations wallonnes, flamandes et bruxelloises (et luxembourgeoises et françaises si besoin). Tant qu'à faire le technicien permet la mise à jour des données techniques d'installation (le cadastre technique complet du patrimoine géré) et un bordereau de prestation valorisé en pièces et main d'œuvre.

Grâce à l'Internet des Objets, RVC peut aussi identifier immédiatement les fuites et dysfonctionnements des équipements. Plus besoin d'attendre une facture « bizarre » pour se rendre compte d'une fuite d'eau ou d'une surconsommation de chauffage, par exemple. En profitant de meilleurs tarifs, les gains atteignent 20%.

Gain de temps et d'argent pour les communes

« Nous sommes des partenaires pour les services techniques des communes, provinces et régions pour les aider à reprendre la maîtrise du cadastre technique de leur bâtiment et reprendre le contrôle et la maîtrise des consommations en énergie et en eau », relève Christian Van Parys. Parmi les applications permises via POWERGES : allouer le " juste coût " aux utilisateurs occasionnels des bureaux, salles de fêtes, halls om-

nisports, clubs ..., définir des objectifs ambitieux mais réalistes d'économie et les actions précises pour y parvenir, mesurer immédiatement les bénéfices des mesures prises, motiver les utilisateurs à des comportements économes d'énergie, optimiser le remplissage des cuves de combustibles...

Des opérateurs importants en électricité, gaz et eau sont actuellement occupés à faire des tests avec RVC. Les technologies de capture de données en temps réel et toute l'intégration « sans papier » qui a été développée les intéressent au plus haut point.

Pour les communes, RVC avance aussi l'argument financier. Sans papier, finis les pertes et les classements sur des kilomètres d'étagères. Avec d'importantes économies à la clef (chiffres à 1000 euros par mois et par technicien, plus les économies de consommation) et aussi une vraie maîtrise de leur patrimoine.



RVC

RVC

Christian Van Parys, directeur
Rue de la Tour, 10
5380 Fernelmont
rvc@rvc.be

www.rvc.be

Luminus récompense les initiatives qui ont contribué significativement à un avenir durable.

L'année 2016 a été la plus chaude enregistrée, marquée notamment chez nous par de fortes inondations. Le changement climatique est là et nous touche dans notre quotidien. Il est établi que les émissions de CO₂ sont à la base de ce réchauffement planétaire. Nous faisons face à une crise environnementale majeure à laquelle l'Union européenne veut répondre en réduisant la consommation d'énergie de 30% d'ici 2030.



3 défis de taille en Belgique

1. Il est évident que chacun a un rôle à jouer dès à présent pour contribuer à cette diminution, que l'on soit une entreprise, une collectivité ou un simple citoyen. Et c'est un défi en soi.
2. Il faut également limiter le coût de l'énergie afin d'assurer la compétitivité de nos entreprises et de s'assurer que l'énergie reste abordable pour les familles.
3. Enfin, il est essentiel d'assurer la sécurité d'approvisionnement permanente, indispensable au fonctionnement de notre société et de notre économie.

EDF Luminus, le numéro 2 du marché belge de l'énergie, voit pourtant dans cette crise une opportunité unique de se transformer, mais aussi d'aider ses clients à se transformer. C'est pourquoi la stratégie de la société consiste à offrir des solutions d'efficacité

énergétique globales aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises, leur apportant plus de confort, permettant des économies tout en réduisant leur empreinte écologique.

Et cette stratégie fonctionne : il est tout à fait possible de réduire la consommation énergétique (donc les émissions de CO₂) des processus industriels, des bâtiments administratifs ou publics et des habitations en étant plus efficaces énergétiquement.

3 réalisations concrètes

En 2016, EDF Luminus, par l'intermédiaire de sa filiale EDF Luminus Solutions, a conclu le tout premier contrat de performance énergétique en Belgique avec le 'Foyer Anderlechtois', une des plus importantes sociétés de logements sociaux dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cette collaboration permettra d'améliorer l'efficacité énergétique de 2400 logements sociaux (maisons et appartements). Ce projet couvre la rénovation complète de 15 chaufferies comprenant en tout 31 chaudières, 6 unités de cogénération et 15 nouvelles régulations du bâtiment ainsi que 4 installations photovoltaïques.

L'efficacité énergétique est un moteur de croissance pour tous. Elle crée de l'emploi et amène du bien-être dans la société.

Une autre initiative intéressante : dans un hôpital d'enfants, Luminus a remplacé les anciens éclairages par des leds. Le confort est sans comparaison avec celui d'origine. La facture d'électricité a également diminué de près de 50% étant donné que ces types d'éclairage sont bien moins énergivores. Pour finir, ces lampes ont une durée de vie 4 fois plus importante qu'un éclairage classique, ce qui permet aussi des économies substantielles sur l'entretien des installations.

Mais l'entreprise ne s'arrête pas là. Elle installe des panneaux photovoltaïques sur des toits industriels mais aussi sur des habitations privées. Elle entretient et remplace des chaudières dans les maisons de façon à optimiser leur fonctionnement afin qu'elles consomment moins.

Consommer mieux, moins et vert

EDF Luminus est numéro 1 en hydroélectricité avec 7 centrales en Wallonie et leader en éolien terrestre avec 131 éoliennes, soit plus de 300 MW en Belgique. L'entreprise a l'ambition de doubler son parc en 3 à 4 ans. Rien que ces 2 dernières années, elle a investi plus de 300 millions d'euros en Belgique dans les services d'efficacité énergétique et dans la production d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, elle compte environ 1500 collaborateurs dont plus de la moitié dédie 100% de son temps au développement de ces énergies vertes et à l'efficacité énergétique. Avec un seul objectif : accompagner ses clients dans la transition énergétique.

Récompenser les meilleures initiatives

Elle veut aller encore plus loin. A travers sa marque commerciale Luminus, qui accompagne déjà près de 2 millions de clients, elle a décidé de soutenir le *Prix belge de l'Energie et de l'Environnement* qui porte désormais le nom de *Prix Luminus de l'Energie et de l'Environnement*. Elle récompense les initiatives qui contribueront de manière exceptionnelle à un avenir durable à l'échelle locale, régionale et nationale.

Le *Prix Luminus de l'Energie et de l'Environnement* récompensera cette année des projets entrepris aussi bien par des particuliers que par des entreprises, des associations ou des institutions, et ce, afin de faire connaître les nombreuses initiatives positives et générer une émulation porteuse de changement

Inscrivez-vous sans tarder !

www.eeward.be



2017



VILLES, COMMUNES OU INSTITUTIONS PUBLIQUES :

faites connaître vos projets durables !

Participez au premier Prix (12ème édition) qui récompense l'ensemble des acteurs belges innovants, stimule les initiatives positives et reproductibles et met en lumière les « success stories »

Un concours ouvert à tous

Depuis 2006, le « Prix belge de l'Énergie et de l'Environnement » a rendu hommage à plus de 2.200 Belges qui, à titre individuel ou via leurs organismes, contribuent de manière exceptionnelle à la construction d'un avenir durable à l'échelle locale, régionale et nationale. Le concours s'adresse à tous les porteurs de projets durables : villes et communes, citoyens, entreprises, institutions, associations, écoles et universités...

Un engagement pour les générations futures

Si nous sommes nombreux à agir, à relever le défi et à nous engager, encore faut-il faire savoir et faire connaître ces initiatives pour notre bien à tous. C'est ce que propose le Prix, fort de ses partenaires de choix, de ses nombreux soutiens et d'une très large médiatisation.

Les nouvelles catégories

Dans un souci d'évolution et en s'inspirant des nouvelles tendances et des projets présentés ces dernières années, le Prix 2017 propose les nouvelles catégories suivantes :

- ▶ Sustainable Education Award
- ▶ Sustainable Mobility Award
- ▶ Sustainable Energy Award
- ▶ Sustainable Building Award
- ▶ Circular Economy Award

A celles-ci s'ajouteront les Prix spéciaux, tels que le Luminus Media Premium Award, le Premium Media Partner Award, l'Internationale Polar Foundation Award ou encore le Special Jury Award.

La cérémonie de remise des Prix

Les différents trophées seront remis aux lauréats par nos partenaires lors de la cérémonie prévue le 8 juin 2017 au BEL, sur le site de Tour & Taxis à Bruxelles, en association avec la Journée

mondiale de l'Environnement, instaurée par les Nations Unies. Lors de cette prestigieuse soirée, les meilleures démarches seront récompensées devant la presse et de nombreux représentants du monde politique, économique, scientifique, et associatif.

Pour participer, c'est très simple ! Inscrivez-vous dès à présent sur www.eeaward.be et renvoyez votre dossier de présentation pour le 21 avril au plus tard.

Informations :

+32 475.73.85.20
info@eeaward.be

SOYEZ NOS AMBASSADEURS ET RECEVEZ LE LABEL « VILLE ET COMMUNE PARTENAIRES ».

Contribuez à la promotion des enjeux durables dans votre entité. Vous pouvez aussi concrètement

soutenir le Prix en invitant vos citoyens, mais aussi les entreprises, écoles, crèches, associations et autres structures de votre entité à s'inscrire et valoriser ainsi leurs initiatives. Comment faire ?

Tout simplement en relayant l'appel à candidature via vos supports de communication : site internet, bulletin communal, newsletter... ou via toute autre initiative de promotion nouvelle ou existante dans votre ville ou commune. Pour cela, il vous suffira de télécharger sur le site www.eeaward.be, le texte, le logo et les photos nécessaires à cette annonce et de nous renvoyer la charte d'engagement. Les dossiers de candidatures devant être rentrés pour 21 avril 2017 au plus tard, ne tardez pas à lancer la diffusion ! Soyez-en récompensé ! Afin de vous remercier de votre soutien, l'organisation du Prix vous décernera le label « Ville et

Commune partenaires » et vous figurerez sur le site internet, dans l'espace réservé aux partenaires. De plus, nous aurons le plaisir de vous inviter à la prestigieuse cérémonie de remise des trophées le 8 juin 2017 au BEL sur le site de Tour & Taxis à Bruxelles. Une valorisation unique pour les projets durables réalisés dans votre ville/commune, et un échange garanti de bonnes pratiques dans le domaine de la protection de l'environnement !

Toutes les infos sur :
www.eeaward.be/fr/partenaires/Ville-communes

QUELQUES EXEMPLES DE DOSSIERS PRIMÉS LORS DE PRÉCÉDENTES ÉDITIONS

Les projets d'énergie verte d'INFRABEL, représentée par Corine ATHAS

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, Infrabel soutient des projets liés à l'énergie verte. Sept éoliennes tournent dorénavant à Gingelom, le long de la ligne à grande vitesse Louvain-Liège. Leur mise en service a permis d'envoyer 66% de l'énergie produite directement vers le chemin de fer belge et 170 trains circulent désormais à l'énergie renouvelable. Le reste de l'énergie produite va au réseau national et fournit ainsi environ 10.000

ménages en énergie verte. Les trains à énergie éolienne – également nommés « Zeiltreinen » – circulent sur trois lignes : la ligne à grande vitesse Louvain-Liège en les lignes classiques Louvain-Liège et Landen-Hasselt.

Ann-Laure Furnelle, un trophée bien mérité pour « Planète déchets »

Après avoir regardé sur ARTE en été 2012, le documentaire « La malédiction du plastique », Ann-Laure a pris conscience de la problématique des déchets et s'est mise à ramasser tout ce qu'on abandonnait au bord des routes, rivières et forêts. Avec le soutien de sa commune, Huldenberg, elle a mis sur pied le tri et le recyclage de tous les déchets récoltés. Alors qu'elle était au chômage au moment de sa nomination, c'est une double victoire pour Ann-Laure qui œuvre désormais au sein de l'asbl Aer Aqua Terra. Et c'est tout bénéfique pour notre environnement !

Food Waste Evasion, représenté par Olivier Neufkens : une solution environnementale et sociale

L'ASBL Foodwe pour (Food Waste Evasion) propose aux producteurs, agriculteurs, créées, de donner ou de vendre leurs surplus de productions à un tarif préférentiel aux associations

caritatives. Son objectif : créer des nouveaux circuits courts pour les invendus alimentaires et mettre en place la meilleure solution environnementale et sociale qui soit, c'est-à-dire les consommer ! Financée initialement par une soixantaine de particuliers, l'initiative est aujourd'hui encore gérée par des bénévoles.

La zone de police d'Uccle, représentée par Michel Deraemaeker, se met au passif. Le projet consiste en la transformation commencée en janvier 2013 d'un ancien bâtiment de la RTT datant de 1953 en un commissariat de police dans le respect des règles de la construction passive. Il s'agit du commissariat de proximité de la zone de police Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem. Une rénovation en profondeur de plus d'un an a été nécessaire pour transformer le bâtiment et le rendre entièrement compatible avec les missions d'un service de police : police moderne, conviviale, respectueuse de son environnement et accessible aux personnes à mobilité réduite.

La campagne de sensibilisation de la ville d'Ostende

Ostende a étudié le bilan énergétique de plusieurs écoles par l'intermédiaire de la Régie communale pour l'économie

d'énergie, EO et a directement agi en prenant les mesures nécessaires. Elle a aussi mis sur pied une campagne de sensibilisation afin de montrer aux élèves et aux professeurs les moyens pour y arriver. Les économies réalisées se sont révélées plus importantes que prévu : une diminution de 30% de la consommation énergétique par rapport à l'année précédente, sans perte de confort et avec une amélioration de la qualité de l'air dans les classes !

La commune de Chaudfontaine et son réseau communal de mobilité douce

L'objectif de ce projet est de définir un réseau destiné aux déplacements quotidiens à pied ou à vélo. Des bénévoles motivés de divers organismes et des particuliers, en concertation avec les acteurs concernés, ont déterminé les itinéraires adéquats d'un maillage structuré permettant de relier entre eux les villages et quartiers aux différents pôles d'attractivité (écoles, centres sportifs...) et autres lieux de vie de la commune.

Prix Luminus de l'Énergie et de l'Environnement

12
years

www.eeaward.be



2017

Parce que la prévention n'est pas un jeu d'enfant



**ET QUE LE MEILLEUR SINISTRE
EST CELUI QUI NE SURVIENT PAS**

Nos préventeurs vous aident à construire une politique de prévention efficace en matière d'accidents du travail, d'incendie, etc. :

- › **Analyse** de vos forces et faiblesses ;
- › **Dépistage** des risques sur le terrain ;
- › **Mise en place** d'outils de sécurité performants ;
- › **Programme** de sensibilisation et formation de votre personnel ;
- › ...

Sans oublier nos outils spécialisés à votre disposition :

- › **Profil de vos accidents** - prévention et gestion des accidents du travail
- › **Fleet reporting** - analyse des sinistres d'une flotte auto
- › **Ethias Prevention Reporter** - une app pour améliorer le reporting
- › **Ethias Prevention Corner** - vidéos et tutoriels, fiches-infos ...

En savoir plus : www.ethias.be/preventioncorner

ethias